

Rapport annuel d'activité du CIERA - 2004

Sommaire

Introduction	2
Opérations nouvelles lancées en 2004	4
Programmes de formation-recherche.....	4
Publications.....	5
Projet documentaire.....	6
Poursuite des activités existantes	8
Information sur les enseignements et séminaires des établissements membres.....	8
Séminaire jeunes chercheurs.....	8
Journées d'étude.....	9
Colloques et conférences.....	10
Inscrits au CIERA.....	11
Bourses : bilan après sept sessions.....	11
Professeur invité.....	15
Partenariats.....	16
Information et communication.....	16
Administration et logistique	17
Bilan budgétaire et financier	18
Conclusion	19
Annexes	20

INTRODUCTION

Le présent rapport d'activité porte sur l'année universitaire 2003-2004, qui marque une étape importante dans la vie, encore toute jeune, du CIERA. Tout en s'appuyant sur l'acquis des deux premières années, la période qui vient de s'achever a apporté des modifications institutionnelles et des évolutions notables dans l'offre, scientifique et pédagogique, proposée par le Centre.

En effet, un nouvel établissement, l'Ecole normale supérieure, a rejoint le groupement, qui compte dorénavant dix adhérents. L'avenant à la convention constitutive a été approuvé, dans le courant de l'année 2004, par l'ensemble des membres ainsi que par les autorités de tutelle du GIP. L'adhésion de l'ENS apporte au CIERA de nouvelles ressources intellectuelles, documentaires et financières. Elle consolide, d'une part, les pôles forts du dispositif existant que constituent, depuis le début, les sciences sociales et l'histoire. Mais elle ouvre aussi vers des domaines où, du fait de sa configuration initiale, le CIERA a été peu présent : l'économie, la géographie, les sciences cognitives, les recherches sur les arts et les médias. Dans la mesure où, pour une partie importante, les recherches en question s'effectuent dans des centres communs de l'ENS et de l'EHESS, on peut s'attendre à des effets de synergies au bénéfice des jeunes chercheurs travaillant sur des thèmes en relation avec l'Allemagne. En ouvrant les portes de sa riche bibliothèque de lettres et sciences humaines, l'ENS contribue, par ailleurs, à améliorer les conditions de travail effectives des étudiants et enseignants-chercheurs du CIERA. Enfin, en rejoignant le projet de portail documentaire, elle renforce considérablement la puissance d'intervention du CIERA dans le champ des politiques de documentation et d'accès aux informations bibliographiques.

Le deuxième changement notable touche aux modes de soutien à la formation et à la recherche proposés. A partir de la rentrée 2004, le CIERA a commencé à mettre en œuvre des programmes de formation-recherche qui ont pris le relais de la politique de journées d'études coordonnées autour des thèmes de l'Etat et du fait confessionnel, qui a prévalu depuis le lancement du groupement. Cette réorientation, qui a été proposée au conseil scientifique lors de sa session de janvier 2004 et approuvée par le conseil d'administration de mars 2004, a pour objectif de mieux lier recherche et formation en suscitant des actions de coopération entre équipes associant plusieurs établissements, en France ou à l'étranger, sous la forme d'une combinaison souple de séminaire, journées d'études et colloque s'inscrivant dans une certaine durée, indispensable à une logique de formation. A l'issue du premier appel d'offre, douze projets se répartissant entre les cinq axes thématiques proposés ont été retenus. S'il est assurément trop tôt pour dresser un premier bilan, on doit souligner que cette politique vise surtout à renforcer la cohérence des actions du CIERA. L'objectif à moyen terme consiste à produire, à travers un ensemble d'actions concertées, des effets de structuration sur le milieu des jeunes chercheurs en France ainsi qu'en Allemagne, via les partenariats institués.

La publication du *Répertoire de la recherche française sur l'Allemagne* et le lancement de la collection *Dialogiques* participent, à leur tour, de cette politique de structuration. Le répertoire, disponible sous forme papier mais également mis en ligne sur le site du CIERA, constitue un outil indispensable pour évaluer l'état de tout un secteur de la recherche, ses forces et ses faiblesses, ses dynamiques internes, ses réorientations thématiques et son articulation avec d'autres champs disciplinaires ou encore les études à dimension européenne. La collection *Dialogiques* offre quant à elle une plateforme à la rencontre entre les disciplines tout en faisant dialoguer des enjeux théoriques des sciences sociales et l'intérêt pour de nouveaux terrains empiriques. Enfin le projet de portail documentaire en voie d'élaboration a pour vocation d'améliorer l'accès à l'information des chercheurs et enseignants-chercheurs travaillant sur le monde germanique.

A côté de ces initiatives nouvelles, le CIERA a continué de développer son dispositif d'appui à la formation de jeunes chercheurs et de spécialistes de l'Allemagne. Il a élargi l'offre de séminaires organisés au sein des établissements membres. Selon l'ancienne formule désormais intégrée aux programmes de formation-recherche, sept journées d'études du CIERA, réparties sur les deux sites parisien et rhône-alpin, ont été organisées pendant l'année 2003-2004 autour des deux thèmes prioritaires de l'État et du fait religieux. Le programme de bourses a bénéficié cette année à 36 candidats, dont 27 doctorants, 4 post-docs et 5 stagiaires. Le séminaire de jeunes chercheurs sur « Public / privé : frontières, imbrications, croisements », qui a réuni du 22 au 25 septembre 2004 une bonne vingtaine de doctorants et une douzaine de conférenciers et animateurs, a confirmé le succès de la formule. Le colloque international annuel consacré au thème « Politiques et usages de la langue en Europe hier et aujourd'hui », qui s'est tenu à Paris du 2 au 4 décembre, a touché un public nombreux. La conférence annuelle, prononcée par Jürgen Kocka à la Maison Heinrich-Heine, a été l'occasion de réunir autour d'un public plus large l'ensemble des inscrits du CIERA. Elle a été suivie, tout au long de l'année, par des tables rondes et débats consacrés à des thèmes d'actualité. L'ensemble de ces manifestations a permis de renforcer la visibilité nationale et internationale du CIERA et d'assurer sa place dans le dispositif universitaire franco-allemand.

Il faut enfin souligner le rôle que pourra jouer le CIERA dans l'élaboration et la mise en œuvre des maquettes de master propres aux différents établissements du groupement. Le projet de master franco-allemand réunissant l'université de Lyon-2, l'ENS-LSH et le Frankreichzentrum de l'université de Freiburg-im-Breisgau présente maintenant, après la consolidation des mentions entre Lyon-2 et l'ENS-LSH, toutes les conditions pour se constituer en spécialité de mention. Entre les établissements de la région parisienne, où les projets de mention sont maintenant déposés pour évaluation au ministère, le CIERA offrira aux étudiants un espace de circulation structuré conjuguant interdisciplinarité, approche par thème et excellence scientifique. La mise en œuvre de ces projets, à partir de la rentrée 2005, devrait montrer l'apport essentiel qu'une structure fédérative et en même temps ouverte sur l'international comme le CIERA peut constituer pour la réforme des études de deuxième et, par la suite, de troisième cycle en France.

Programmes de formation-recherche

Le bilan tiré au cours de la troisième année de fonctionnement du CIERA en 2003 a conduit à un triple constat :

- Les deux axes thématiques du programme initial, « Etat » et « Fait confessionnel », étaient fixés pour trois ans et il semblait important, dans une perspective de dynamique scientifique, de les renouveler plutôt que de les reconduire.
- En outre, le dispositif des journées d'étude n'a pas rempli de manière satisfaisante sa fonction de fidélisation d'un public de doctorants et jeunes chercheurs. Afin d'atteindre pleinement l'objectif de formation, et non seulement de recherche, assigné à ces journées, il importait qu'elles soient fréquentées de manière régulière et continue par un même noyau d'étudiants. Les aides financières prévues pour financer la mobilité des étudiants entre les pôles parisien et rhône-alpin ont été très peu utilisées. Par ailleurs, le programme de ces journées étant conçu par les correspondants du CIERA au sein des établissements membres, le vivier d'enseignants-chercheurs intervenant sur les deux axes « Etat » et « Fait confessionnel » risquait de s'épuiser.
- Le dispositif de soutien à l'organisation de colloques, ouvert à l'ensemble des universités françaises, a permis de développer des partenariats avec des établissements extérieurs au CIERA. Mais en l'absence de fléchage thématique des projets susceptibles d'être soutenus, ce dispositif manquait de cohérence et menaçait de transformer le CIERA en une simple agence de moyens.

C'est la raison pour laquelle nous avons, au cours de l'année 2003, engagé une réflexion visant à développer des programmes de formation-recherche articulant davantage les différentes lignes d'action du CIERA. En accord avec le comité de pilotage, il a été décidé de coordonner ce programme autour de cinq axes thématiques :

- Identités et intégration européenne ;
- Normes, équité et principes de justice ;
- Pouvoirs et régulations politiques, économiques et sociaux ;
- Nouveaux mouvements sociaux ou politiques ;
- Approches réflexives des disciplines des sciences humaines et sociales.

Les programmes doivent constituer un ensemble cohérent de manifestations scientifiques sous la forme de séminaire, journées d'étude, ou colloque. Ils peuvent être présentés par un (ou des) enseignant(s)-chercheur(s) d'un établissement membre ou non du CIERA, à condition qu'un des établissements membres assurant des missions de formation soit associé à l'équipe organisatrice. Ainsi le CNRS à lui seul, ne satisfait pas à cette condition (cf annexe 1, appel à projets). L'objectif est en effet d'une part d'encourager la construction de réseaux en préservant à la fois l'intérêt des établissements membres et l'intérêt général de la communauté scientifique, et d'autre part de garantir la participation de doctorants aux programmes en liant fortement recherche et formation à et par la recherche. Par ailleurs, la possibilité de présenter des projets sur deux ans doit permettre d'inscrire ces programmes de formation-recherche dans une certaine durée.

La première campagne a été lancée en mars 2004 en prévoyant une candidature en deux temps : une lettre d'intention devait être déposée en avril pour un premier examen effectué par le comité de pilotage auquel était associé le président du conseil scientifique. Les candidats étaient invités à présenter un projet définitif en mai. L'appel à projets a été largement diffusé par courrier électronique et par voie postale sur l'ensemble du réseau du CIERA (enseignants-chercheurs et jeunes chercheurs en France).

Sur la quarantaine de lettres d'intention déposées initialement en avril, 18 ont donné lieu à des projets définitifs parmi lesquels 12 ont été retenus (cf annexe 2, liste des programmes).

Les lettres d'intention provenaient de disciplines et établissements diversifiés. Le recadrage nécessaire autour des conditions formelles de présentation des projets, notamment l'association avec un établissement membre du CIERA, a conduit à écarter des projets dont l'intérêt thématique ne faisait pas de doute, mais qui étaient trop centrés sur un seul établissement.

S'il est prématuré de faire un bilan de ce dispositif mis en place dans un délai très bref (deux mois) et dont les programmes ne commencent pour certains qu'au premier semestre 2005, il faut noter que la majorité des projets se concentraient sur l'axe 5 « Approches réflexives des sciences humaines et sociales », souvent interprété très largement dans le sens d'un bilan disciplinaire (historiographique, par exemple). C'est pourquoi il a été décidé de « fermer » cet axe, provisoirement au moins, pour la deuxième campagne de l'appel à projets lancée en octobre 2004, ce qui rétablira l'équilibre en faveur des quatre autres axes légèrement sous-dotés jusqu'à présent. Cette deuxième session, pour laquelle l'appel d'offre a déjà été diffusé, laisse plus de temps pour la préparation des projets puisque la lettre d'intention est à rendre pour le 1er mars 2005 et le projet définitif pour le 15 avril 2005.

Publications

Dialogiques

Le CIERA a lancé au printemps 2004 sa propre série de publications, la collection *Dialogiques*, aux éditions de la Maison des Sciences de l'Homme. Le premier volume, *Les sciences sociales à l'épreuve de l'action*, est paru en juin 2004. Cet ouvrage collectif, dirigé par Bénédicte Zimmermann, a été élaboré au cours de deux journées d'étude organisées dans le cadre du CIERA en novembre 2001 et mai 2002 (cf annexe 3, 4^{ème} de couverture et sommaire). Le lancement de la collection a donné lieu à une table ronde organisée autour de ce premier volume à la Maison Heinrich Heine le 9 novembre en présence de quelques auteurs et d'experts du monde universitaire (Catherine Marry, Laboratoire d'analyse secondaire et de méthodes appliquées à la sociologie-CNRS, et Gilles Massardier, Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence) et administratif (Jérôme Minonzo, Caisse nationale des allocations familiales). (cf annexe 8, programme de la table ronde).

La collection *Dialogiques* accueille des monographies et ouvrages collectifs consacrés aux terrains allemand et franco-allemand dans un horizon ouvert sur l'Europe et le monde extra-européen. Elle entend privilégier le dialogue entre disciplines et les démarches comparatives, tout en considérant à la fois la dimension historique de ses objets et leur inscription dans l'actualité contemporaine. *Dialogiques* n'a pas pour vocation de publier systématiquement l'ensemble des travaux issus des manifestations scientifiques du CIERA, elle vise aussi à donner à de jeunes chercheurs, dont l'excellence des travaux est reconnue, un débouché pour la publication de leur thèse, par exemple, qui n'existe pas toujours chez les autres éditeurs.

Partenariats éditoriaux et travaux du CIERA

Le CIERA développe parallèlement une politique de partenariats avec les éditions de ses établissements membres pour publier des travaux émanant des activités qu'il organise. Ainsi, la publication des actes du premier colloque du CIERA « Formation des élites et coopérations franco-allemandes » de décembre 2002, retardée par la difficulté de rassembler l'ensemble des textes, est attendue pour le printemps 2005 aux éditions du CIRAC. Les actes du second colloque tenu en décembre 2003 sur le thème « Cultures et partis politiques aux 19° et 20°

siècles : l'exemple allemand » seront publiés aux Presses universitaires de Lyon (parution prévue en mars 2005). Enfin, le colloque organisé, avec le soutien du CIERA, par Georges-Henri Soutou et Jean-Marie Valentin les 22 et 23 novembre 2002 a donné lieu à la publication d'un numéro spécial de la *Revue d'études germaniques* (59-4, décembre 2004, 300 p.).

Répertoire de la recherche française sur le monde germanique

À la suite des Assises de la recherche française sur l'Allemagne, ce répertoire est le résultat de l'enquête menée, avec le soutien du ministère de la Recherche, par une équipe du CIERA composée de doctorants en science politique et en sociologie, Renaud Baumert, Aurore Llorca et Amélie Sandoval, coordonnée par Anne-Marie Saint-Gille, professeure d'études germaniques à l'université Lumière-Lyon 2.

Il met à la disposition des utilisateurs plus de 700 notices détaillées présentant les personnes et les institutions impliquées dans la recherche française sur le monde germanique, avec mention de leurs travaux récents, domaines et axes de recherche, ainsi que les coopérations scientifiques en cours. La dimension résolument pluridisciplinaire de cet instrument est destinée à faciliter les coopérations entre les différents acteurs – chercheurs et institutions – travaillant à des titres divers sur des objets en rapport avec l'aire culturelle de langue allemande et à favoriser ainsi le développement des pratiques de recherche interdisciplinaires dont la fécondité est largement reconnue.

Le répertoire peut être consulté sous deux formes : en version imprimée et en ligne. La première (634 p.) comprend une introduction de 30 pages analysant les grandes tendances de la recherche actuelle sur le monde germanique. Un index thématique et un index des noms de personnes permettent de faciliter son utilisation. La seconde version, accessible à partir du site web du CIERA, comporte un système de recherche multicritère et permet l'actualisation régulière des données.

Projet documentaire du CIERA

Une des missions du CIERA fixées dans la convention constitutive du GIP est d'« améliorer l'accès à la documentation dans le domaine des études et de la recherche sur l'Allemagne ».

Lors du 1^{er} semestre 2004, le CIERA a confié à un groupe de conservateurs-stagiaires de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) une étude de faisabilité portant sur la réalisation d'un portail documentaire sur le monde germanique.

Le scénario proposé au terme de l'étude par le groupe de conservateurs-stagiaires constitue un projet ambitieux tant sur le plan de la technique documentaire que sur le plan financier. Il a été présenté dans un rapport de 120 pages soutenu devant un jury de l'ENSSIB puis transmis au CIERA. Les grandes orientations envisagées par l'étude étaient :

- Principe d'une interrogation de l'ensemble des catalogues des établissements membres par une requête unique.
- Présentation des fonds documentaires des établissements membres (contenu, lieu, horaires, conditions d'accessibilité...)
- Présentation d'autres fonds présentant un intérêt particulier pour le public du CIERA
- Mise à jour et mise en ligne du guide Germano-Fil réalisé par le CIRAC en 1989 sur les fonds documentaires sur l'espace germanique disponibles en Ile de France, en l'élargissant à l'ensemble de la France
- Offre de différents services aux utilisateurs du portail, tels qu'une veille documentaire sur profil, avec possibilité d'accès restreint en fonction des utilisateurs.

- Développement d'une bibliothèque numérique du CIERA : publication de comptes rendus de manifestations scientifiques soutenues par le CIERA, actes de colloques, articles etc.
- Rubrique informative : présentation du prêt entre bibliothèques (PEB), liste de signets (liens) abondée régulièrement.

L'intérêt principal de ces propositions réside dans la concentration de l'information et des outils de recherche documentaire en lien avec le monde germanique en un seul point (principe du portail).

Les résultats de cette étude ont été analysés durant le dernier trimestre de l'année 2004 au sein du comité de pilotage du CIERA, d'un groupe de travail « documentation » créé ad hoc et présentés au conseil scientifique de janvier 2005.

En raison de la complexité technique du scénario proposé par l'ENSSIB, du coût humain et financier très important qu'il représente, il a finalement été proposé de retenir une première version du portail, plus modeste, mais plus facilement réalisable.

Ce portail, dont la réalisation est prévue à partir du deuxième semestre de l'année 2005, comporterait les rubriques suivantes :

- Germano-Fil : actualisation, extension à l'ensemble de la France et mise en ligne du répertoire établi par le CIRAC en 1989 (actuellement 71 centres recensés à Paris et en Ile-de-France).
- Présentation des fonds documentaires liés au domaine allemand dans les établissements membres du CIERA.
- Présentation de fonds documentaires en Allemagne, Autriche, Suisse, et également des centres d'études allemandes du DAAD de Birmingham et d'Amsterdam.
- Formation à la recherche documentaire
- Répertoire de liens classés et commentés : sites scientifiques, listes de diffusion...
- Revues électroniques et bases de données **en accès libre**
- Espace collaboratif : notes de lecture, comptes rendus de colloques, articles (fichiers html ou pdf dans un premier temps)
- Actualité scientifique : annonces de colloques, journées d'étude ... hors CIERA

POURSUITE DES ACTIVITÉS EXISTANTES

Information sur les enseignements et séminaires de 3^e cycle/masters des établissements membres

Le CIERA continue à diffuser, à travers sa brochure annuelle et son site web, l'information sur les programmes d'enseignements et de séminaires de 3^e cycle, en cours de transformation en masters, organisés dans les établissements membres traitant de l'espace germanique en sciences humaines et sociales. Ces cours sont en accès libre pour tous les étudiants inscrits dans l'un des établissements membres. Le comité de pilotage examine tous les ans les programmes présentés par les établissements. S'il n'est bien sûr pas possible de procéder à une évaluation qualitative, il vérifie leur adéquation avec les thématiques du CIERA, en particulier leur relation au moins comparative avec l'espace germanique. En 2003-2004, 35 enseignements ont ainsi été retenus, répartis entre l'EHESS (26 séminaires), l'université Paris IV (4 séminaires), l'université Cergy-Pontoise (3 séminaires), l'université Lumière Lyon 2 (4 séminaires), l'IEP de Grenoble (3 séminaires). A ces séminaires, il faut ajouter les trois programmes de DESS de l'université Cergy-Pontoise.

Séminaire jeunes chercheurs

Le séminaire jeunes chercheurs s'est déroulé du 22 au 25 septembre 2004 au Moulin d'Andé, dans l'Eure, sur le thème « Public/privé : frontières, imbrications, croisements ». Cette année encore, le succès a confirmé la formule : dans un esprit d'interdisciplinarité présent à la fois dans la conception du programme, dans l'appartenance disciplinaire des jeunes chercheurs et des conférenciers. Les recoupements et croisements entre les différents points de vue se sont développés autour de six séances thématiques (cf annexe 4, appel d'offre et programme détaillé) :

- Constructions sociales du public et du privé, de l'intimité et de « l'extimité » ;
- Codifications juridiques des pratiques sociales et pertinence des oppositions traditionnelles entre droit privé et droit public ;
- Espaces urbains et habitats face à l'opposition public/privé ;
- Déplacements et interpénétrations des frontières public/privé dans l'activité économique ;
- Publicisation du privé et individualisation du public dans les domaines des médias, du social, de la bioéthique etc. ;
- Publics et publicité des pratiques artistiques et des activités culturelles.

Le compte rendu du séminaire a été mis en ligne sur le site du CIERA (cf annexe 5, compte rendu).

Aujourd'hui, le séminaire a toute sa place dans le dispositif du CIERA, il contribue fortement à son image de marque et tend à devenir un label : environ 75 doctorants et post-doctorants ont participé à l'une des trois éditions successives du séminaire. Ils sont, de manière équilibrée, originaires de la France et de l'Allemagne, mais aussi pour quelques uns de pays tiers, est-européens en particulier. Le choix du terrain de recherche s'inscrivant dans l'une des orientations thématiques explorées par le séminaire est libre ; la seule exigence est de pouvoir faire son exposé dans l'une des deux langues de travail du séminaire (français et allemand) et d'avoir au moins une compréhension passive de la seconde.. En raison d'un nombre élevé de dossiers déposés, les candidatures d'anciens participants ont jusqu'à maintenant été écartées : priorité a été donnée à ceux et celles qui n'avaient encore jamais eu l'occasion de profiter de cette opportunité.

Malgré le succès de cette initiative confirmé en 2004, deux questions se posent pour l'avenir. D'une part, la limitation à une seule participation pourrait être remise en cause, afin d'éviter que le vivier des bons candidats, qui, bien que large, n'est pas extensible à l'infini, ne s'épuise. D'autre part, l'exigence de transversalité thématique appliquée jusqu'à maintenant limite les sujets possibles. Une orientation vers des thèmes plus pointus, quitte à restreindre le public visé, est envisagée. Cela impliquerait d'élargir l'équipe organisatrice constituée jusqu'à maintenant de la seule direction du CIERA, qui ne peut couvrir tous les domaines.

Le thème des « réseaux » a d'ores et déjà été retenu pour la session de septembre 2005. La notion de « genre » est envisagée pour 2006.

Journées d'étude

Sept journées d'étude (cf annexe 6, programmes détaillés) ont été organisées en 2003-2004 selon le même principe que les années précédentes autour des deux axes thématiques « l'Etat » et « le fait religieux ». Ces journées étaient réparties entre les pôles parisien et rhône-alpin du CIERA.

❑ Les structures de décision dans la politique étrangère de l'Allemagne

Organisateur : Wolf-Dieter Eberwein (Professeur associé, IEP Grenoble)

Date : 28 novembre 2003

Lieu : IEP Grenoble

❑ L'islam en France et en Allemagne : la régulation institutionnelle face à la diversité des religions musulmanes

Organisatrice : Nikola Tietze (Chargée de recherches, *Institut für Sozialforschung Hamburg*, CADIS-EHESS).

Date : 12 décembre 2003

Lieu : EHESS Paris

❑ Le catholicisme et les femmes en Allemagne

Organisatrice : Marie-Emmanuelle Reytier (Doctorante, Université Jean Moulin Lyon 3)

Date : 30 janvier 2004

Lieu : Université Lyon 2

❑ Le système bancaire allemand face à la mondialisation : vers la fin d'un modèle ?

Organisateur : Markus Gabel (Chercheur associé, CIRAC).

Date : 12 mars 2004

Lieu : Université de Cergy-Pontoise

❑ Emergence et réception de la critique de la religion en Allemagne au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle

Organisateur : Fabrice Malkani (Professeur, Lyon 2)

Date : 26 mars 2004

Lieu : Université Lyon 2

❑ La répression des résistances en Europe occupée (1939-1945)

Organisateur : Jean Solchany (Maître de conférences, IEP Lyon).

Date : 30 avril 2004

Lieu : EHESS Paris

❑ L'Etat territorial dans la réflexion sur l'espace en Allemagne (fin du Moyen Age, époque moderne)

En collaboration avec la Mission historique française en Allemagne

Organisateurs : Christophe Duhamelle (directeur Mission historique française en Allemagne), Guillaume Garner (Maître de conférences, ENS-LSH)

Date : 14 mai 2004

Lieu : ENS-LSH, Lyon

Les organisateurs disposaient d'un cahier des charges établi par le CIERA, afin de les guider dans la conception de leur programme et de leur expliquer les modalités pratiques du déroulement des journées. Certaines de ces journées d'étude ont donné lieu à un compte rendu mis en ligne sur le site du CIERA.

Le bilan contrasté esquissé fin 2003 a été confirmé : malgré la bonne fréquentation et la qualité des présentations et discussions constatées lors de chacune des journées, on peut regretter le manque de cohérence de l'ensemble. Par ailleurs, l'objectif de circulation des étudiants d'une journée à l'autre n'a été rempli que partiellement. Le principe retenu dans le projet initial du CIERA visant à faire des journées d'étude un ensemble cohérent à des fins de formation a montré ses limites. C'est la raison pour laquelle ce dispositif a été remplacé par les programmes de formation-recherche à la rentrée 2004 (cf supra).

Colloques et conférences

Conformément au cahier des charges initial, le CIERA a organisé un grand colloque international annuel sur un sujet d'actualité (cf annexe 7, programme détaillé). Suivant le principe de l'alternance entre les pôles parisien et rhône-alpin, le colloque de 2004 a eu lieu à Paris. Accueilli à l'Institut Goethe du 2 au 4 décembre et coordonné par Michael Werner, il a été consacré au thème des « Usages et politiques de la langue en Europe hier et aujourd'hui ». L'idée directrice consistait à prendre une nécessaire distance réflexive face à l'évolution actuelle qui voit une avancée de plus en plus marquée de l'anglais et un recul conjoint du français et de l'allemand en Europe. Afin de sortir du lamento habituel sur l'appauvrissement linguistique qui menace les nouvelles générations d'Européens, il a été proposé de poser des questions d'ordre plus général : qu'est-ce qu'une langue prise non pas comme système organisé de signes, mais comme réalité sociale et culturelle ? Comment cette réalité s'articule-t-elle sur les pratiques tant individuelles que collectives ? Quelles représentations informent ces pratiques et à travers quelles institutions sont-elles à la fois formées, transmises et reçues ? Quels sont aujourd'hui les leviers et les limites d'une politique linguistique ? Pour répondre à ces questions, on a choisi des biais et des angles inédits. Introduisant, d'une part, des terrains empiriques peu fréquentés par les spécialistes du franco-allemand et déplaçant, de l'autre, l'angle de généralisation en abordant les questions des niveaux de langue, du colinguisme, des transformations induites par les nouveaux médias et des pratiques langagières des administrations publiques, on a cherché à reprendre par un autre bout les argumentaires habituellement déployés dans le débat sur les langues. Le colloque lui-même a été divisé en quatre sections : d'abord il s'agissait de préciser différents statuts de la langue entre des approches sociolinguistiques, historiques, cognitivistes et philosophiques. Ensuite ont été étudiées une série de configurations institutionnelles constituant autant de terrains où se croisent des politiques et des usages spécifiques de la langue : enseignement, administration publique, média audiovisuels et l'union européenne. La troisième section a été consacrée à l'analyse de différents champs d'expérience des politiques linguistiques : France, Suisse, Russie et Belgique. Enfin les réflexions de la dernière demi-journée ont porté sur les déterminations générales des politiques linguistiques ainsi que sur la question des naturalisations culturalistes et sociobiologiques dont les représentations des langues font l'objet.

Parallèlement, le problème de l'affaiblissement des langues autres que l'anglais a été abordé lors d'une table-ronde réunissant, le premier soir du colloque, des acteurs et représentants des institutions ayant en charge l'élaboration et la mise en œuvre des politiques linguistiques. Enfin la conférence publique de Claude Hagège, professeur au Collège de France, tentait

d'esquisser une réponse à la question, volontairement provocatrice : « L'Europe sera-t-elle anglophone dans 100 ans ? »

Cette manifestation phare du CIERA est complétée par l'organisation de conférences et tables rondes qui se déroulent tout au long de l'année universitaire. Ces conférences ont pour but de faire bénéficier un public élargi, au-delà des cercles universitaires, des travaux et réflexions issus du milieu académique. Elles doivent permettre d'établir des passerelles entre recherche universitaire et acteurs institutionnels, économiques, sociaux.

Elles ont eu lieu en 2004 à la Maison Heinrich Heine à Paris. Les sujets suivants y ont été abordés (cf annexe 8 ,programme détaillé) :

- 27 mai 2004, conférence « Les experts et l'expertise dans la société moderne : les enjeux d'une histoire de la société des savoirs », Jakob Vogel.
- 13 mai 2004, table ronde : « L'islam comme enjeu de l'intégration en France et en Allemagne ».
- 9 novembre 2004, table ronde à l'occasion de la parution du premier volume de la collection *Dialogiques*.

Enfin, au début de l'année universitaire 2003-2004, le CIERA a pris une nouvelle initiative associant réflexion scientifique et convivialité, en conviant toutes les personnes associées à ses activités à une conférence prononcée par un universitaire de renom suivie d'un buffet apéritif. L'historien Jürgen Kocka avait été le premier orateur en novembre 2003. Cette conférence de « rentrée » est maintenant transformée en conférence de « nouvelle année » Ainsi, le 20 janvier 2005, le sociologue Claus Offe, a prononcé une conférence sur le thème « Soziale Sicherheit im supranationalen Kontext. Das 'europäische Sozialmodell' unter den Herausforderungen der Integration » (La protection sociale au défi de l'intégration supranationale. Quel modèle européen ?).

Inscrits au CIERA

Lors du conseil scientifique de janvier 2004, il avait été préconisé de considérer comme inscrits au CIERA l'ensemble des étudiants bénéficiaires de ses activités. Ces recommandations ont été appliquées pour les bénéficiaires d'une bourse et pour les participants au séminaire jeunes chercheurs. La possibilité de s'inscrire directement au CIERA a cependant été conservée pour l'ensemble des doctorants intéressés. Cette démarche permet de suivre les séminaires présentés dans l'offre du Centre, d'accéder aux centres de documentation des établissements membres et d'être inséré dans le réseau de jeunes chercheurs du CIERA. Le nombre d'inscrits s'élève à 128 (cf annexe 9, liste des inscrits). Une réflexion sur les façons d'animer ce réseau est actuellement menée : faut-il, par exemple, offrir aux doctorants la possibilité d'organiser une journée d'étude « junior » du CIERA ? Doit-on confier à un enseignant-chercheur d'un des établissements membres l'organisation d'un séminaire de doctorants à Paris et à Lyon qui associerait présentation des travaux des jeunes chercheurs et interventions de chercheurs confirmés ? L'accent devrait-il être mis alors sur une perspective méthodologique ou sur une perspective thématique ?

Bourses du CIERA : bilan après 7 sessions (2001-2004)

L'attribution de bourses par le CIERA s'est normalement poursuivie en 2004, avec deux nouvelles sessions en janvier et en juin. Le nombre de candidatures (cf annexe 10, tableau 1) s'est stabilisé au niveau atteint les années précédentes. Mais cette stagnation quantitative recouvre en fait une certaine amélioration qualitative : le meilleur suivi des candidatures réalisé depuis le recrutement de Mathilde Lefebvre permet d'écartier en amont les dossiers ne

respectant manifestement pas les conditions requises (recherche sur l'espace germanique, inscription dans un établissement français, etc.). Le décalage observé en 2002 entre les deux sessions s'est atténué, la session de janvier continuant de rattraper son retard par rapport à celle de juin. Il semble qu'une meilleure diffusion de l'information aboutisse à ce que de plus en plus de doctorants présentent un dossier dès le début de leur thèse.

La commission d'attribution est restée composée de l'ensemble des membres du comité de pilotage (représentants titulaire et suppléant de chaque établissement) avec élargissement, pour permettre une représentation de disciplines comme le droit ou l'économie, à des experts choisis au sein du conseil scientifique. Le principe d'une communication de l'ensemble des dossiers aux membres de la commission est toujours préféré à un système de désignation de rapporteurs, même s'il oblige à un travail fastidieux et coûteux de reprographie. Il est en effet apparu souhaitable que chacun puisse faire une évaluation comparée de tous les candidats. La participation nombreuse aux réunions n'empêche pas des prises de décision largement consensuelles ; les critères de sélection se sont précisés au fil des sessions et chacun s'efforce dans ses appréciations de faire preuve de retenue dans la défense des thématiques et des candidatures qui lui sont proches.

La répartition entre différentes catégories adoptée en 2002 a été maintenue. La distinction entre bourses complètes et simples aides à la mobilité pour séjourner en Allemagne a été confirmée pour les doctorants, selon qu'ils bénéficient ou non d'un financement de base type allocation de recherche. Les post-doctorants, dans la mesure où ceux déjà recrutés dans l'enseignement supérieur ou la recherche sont explicitement exclus, sont par définition sans autre financement. Les bourses de stages ont connu une certaine croissance à la session de juin ; ce qui a permis de faire une meilleure sélection, même si l'information reste probablement insuffisamment diffusée dans les formations professionnalisantes, moins associées aux autres activités du CIERA orientées vers la recherche.

Le constat effectué l'année précédente qu'aucune bourse n'était attribuée pour une durée supérieure à 6 mois a conduit à ajuster la règle à la pratique : les demandes se font maintenant pour un maximum de 6 mois avec un seul renouvellement possible. L'attribution de bourses plus courtes (cf annexe 10, tableau 2) correspond souvent à la demande de candidats qui n'envisagent pas, notamment pour les simples aides à la mobilité, de séjours plus longs dans un pays germanique. La commission évalue rigoureusement la durée d'attribution au regard des nécessités exposées de recherche sur place, elle se permet donc de réduire certaines demandes tout en ayant le souci d'éviter la solution de facilité d'un saupoudrage. Le principe adopté en 2003 de faire des choix affirmés en faveur des meilleurs candidats a été maintenu. La commission a ainsi, lorsque l'avancée des travaux attestée par le rapport remis le justifiait, renouvelé trois bourses doctorales et une bourse post-doctorale lors de la session de janvier.

La limitation à un renouvellement pour une durée totale d'un an confirme le principe que le financement du CIERA ne peut représenter, pour les doctorants comme pour les post-doctorants, qu'un apport ponctuel. Le CIERA n'a malheureusement ni les moyens de remplacer l'ancien programme du ministère de la Recherche d'allocations de recherche de 3 ans fléchées sur l'Allemagne, ni de pallier durablement aux difficultés de recrutement statutaire dans l'enseignement supérieur ou la recherche rencontrées par d'excellents jeunes docteurs.

L'appel à candidature ne limite bien sûr pas l'offre aux seuls étudiants français, mais exige en revanche une inscription depuis au moins un an dans un établissement français d'enseignement supérieur. Une difficulté est apparue pour des candidatures de doctorants allemands effectuant un travail comparatif et inscrits en cotutelle dans un établissement français. Le financement par le CIERA ne pouvant porter que sur la partie de leur recherche concernant l'espace germanique, la commission adopte le critère de la résidence régulière tel qu'il apparaît dans le dossier : elle tend à écarter les demandes de candidats résidant habituellement en Allemagne, l'objectif des bourses étant d'inciter à des mobilités outre-Rhin. Pour la même raison, des dossiers de post-doctorants français installés durablement en Allemagne n'ont pas été retenus.

De manière générale, 21 candidats de nationalité étrangère ont présenté des dossiers cette année, se répartissant entre 5 allemands, 9 autres ressortissants européens et 7 originaires d'autres continents. Les situations personnelles sont très variables, mais beaucoup d'entre eux ont fait au moins une partie de leurs études en France. Leur taux de réussite nettement plus faible que la moyenne, avec seulement 3 admis, ne doit bien sûr pas s'interpréter par un préjugé hostile de la commission. Beaucoup de projets lui sont simplement apparus d'un niveau scientifique trop faible. Les trois candidatures retenues montrent l'intérêt des profils correspondants : une doctorante italienne ayant fait ses études en Autriche et en France à la session de janvier, une allemande ayant, après un bac franco-allemand à Cologne, fait ses études en France pour un stage et une italienne faisant un doctorat européen de droit comparé à la session de juin.

La sélection est restée sévère pour les bourses doctorales complètes (cf annexe 10, tableau 3), en particulier à la session de juin avec moins d'un quart des candidatures retenues, sans que cela pose de difficultés particulières à la commission : de nombreuses candidatures n'apparaissent en effet pas convaincantes, qu'il s'agisse :

- de doctorants débutants dont le niveau universitaire apparaît moyen ou le projet encore flou et qui s'engagent à notre avis souvent imprudemment dans une thèse sans perspective de financement durable ;
- de candidats dont la thèse commencée depuis plusieurs années ne semble pas avoir progressé de manière assez satisfaisante pour laisser augurer une issue positive rapide ou qui ne justifient plus au stade de leur travail de la nécessité d'un nouveau séjour de recherche en Allemagne.

Les résultats des deux sessions de 2004 traduisent toutefois (cf annexe 10, tableau 4) des tendances différentes quant à l'ancienneté des thèses : si en janvier des bourses ont été attribuées à des candidats en 4^e ou 5^e années dont la demande est apparue justifiée, la session de juin s'est limitée à des candidatures de doctorants moins avancés. La commission a globalement constaté, notamment lors de cette dernière session, que le niveau n'était pas très satisfaisant. Lorsqu'un des candidats retenus a annoncé sa défection en juin, elle a d'ailleurs estimé qu'aucune autre candidature doctorale parmi les 23 présentées ne méritait de le suppléer. Certains projets scientifiques apparaissent même d'une telle indigence qu'ils font douter du sérieux des soutiens recueillis, auprès des directeurs de thèse notamment. Le programme d'allocations de recherche du ministère suffirait-il à servir les très bons candidats ou les très bons étudiants qui n'en bénéficieraient pas seraient-ils dissuadés de s'engager dans une thèse sans financement durable, *a fortiori* sur un terrain étranger ?

A l'inverse, la commission a eu du mal à faire des choix parmi les demandes de simples aides à mobilité, les candidats déjà bénéficiaires d'une allocation de recherche étant par nature d'excellent niveau universitaire et fortement soutenus par leur directeur de thèse. Le choix s'est révélé difficile entre des dossiers très proches, notamment en juin 2004 parmi des juristes issus d'une même école doctorale. La brièveté des durées demandées et surtout attribuées a cependant permis de satisfaire de nombreuses demandes sans que, pour ces financements complémentaires destinés à des candidats déjà bien dotés, les risques d'un saupoudrage soient aussi grands.

Le programme de bourses post-doctorales s'est poursuivi en 2004 malgré les interrogations suscitées l'année précédente par la mise en place à la Maison des sciences de l'homme d'un autre programme sur l'Allemagne (Clemens Heller). Le principe adopté en juin 2003 de ne soutenir qu'un très bon candidat pour une durée significative (6 mois renouvelés pour 4 mois en janvier 2004) n'a finalement pas été maintenu en juin 2004 : deux dossiers, et finalement trois suite à la défection d'une candidature doctorale ont été retenus, bien que la commission se montre exigeante quant à la qualité des travaux (lecture attentive du rapport de soutenance notamment) et au caractère vraisemblable d'un recrutement rapide dans l'enseignement supérieur et la recherche (exigence d'une qualification du Conseil national des universités aux fonctions de maître de conférences en particulier). La commission a notamment le souci de ne pas prolonger indéfiniment des situations de précarité pour des candidats sans avenir professionnel précis. Il faut cependant remarquer que deux des quatre bourses post-doctorales

attribuées en 2004 ont bénéficié à des candidats dont la soutenance remontait à plus d'un an (2 et 3 ans en l'occurrence). Les interrogations sur la pertinence d'un maintien de deux programmes en parallèle demeurent, le vivier des candidatures n'apparaissant pas considérable. Une amélioration de la coordination avec la commission C. Heller devrait au moins être recherchée.

Enfin, l'évaluation des demandes de bourses de stages est restée difficile. A la différence des autres bourses pour lesquelles on dispose d'un projet scientifique et souvent d'une liste de publications, les candidats ne peuvent être jugés que sur leur niveau universitaire (mentions aux diplômes), leur motivation apparente et l'intérêt du stage envisagé. Autre difficulté, le calendrier se révèle inadapté pour ces projets à échéance brève : un dépôt de candidature avant le 1^{er} décembre intervient trop tôt dans l'année universitaire et une réponse fin juin trop tard, les stages étant souvent déjà commencés... La question du maintien de ce programme dans une institution orientée vers la recherche comme le CIERA se pose également.

Les bénéficiaires de bourses doctorales restent assez jeunes, quatre cinquièmes d'entre eux ayant moins de 30 ans (cf annexe 10, tableau 5). La commission a, sans en faire une règle formelle, écarté quelques candidats d'âge sensiblement plus élevé : quel que soit l'intérêt d'un projet scientifique, l'objectif fixé au CIERA de contribuer à la formation d'une nouvelle génération de chercheurs susceptible de faire une carrière universitaire paraît peu compatible avec le soutien à des thèses tardives.

La même préoccupation amène à réserver les bourses post-doctorales à des candidats relativement jeunes (tous moins de 35 ans).

La répartition entre les disciplines apparaît plus satisfaisante en 2004 (cf annexe 10, tableau 6). La composante droit-économie, longtemps très déficitaire, est maintenant bien représentée, avec il est vrai un fort déséquilibre en faveur des juristes issus de l'école doctorale de Paris I, très active en direction de l'Allemagne. La commission leur a attribué surtout des aides à mobilité pour des allocataires de recherche d'un excellent niveau universitaire, non sans s'inquiéter cependant d'un manque flagrant d'originalité des projets présentés (concentration autour des questions relatives au fédéralisme ou aux grands principes constitutionnels, aux dépens de sujets moins explorés en droit civil, droit du travail, droit pénal ou droit administratif). Les candidatures de germanistes, relativement peu nombreuses, ont été dans l'ensemble appréciées assez négativement, sans que les membres de cette discipline, pourtant bien implantée dans la commission, trouvent des raisons de s'y opposer, bien au contraire souvent. De nombreux projets en civilisation souffrent de la comparaison selon des critères scientifiques avec des projets semblables en sciences sociales. La philosophie, mal servie les années précédentes en raison de l'absence de « recherche de terrain », a fait l'objet d'une attention particulière de la commission qui a permis de retenir deux candidatures. La place des disciplines traditionnellement bien représentées (science politique, sociologie et surtout histoire) s'est confirmée, sans être hégémonique. Des ouvertures intéressantes ont été faites en direction de la géographie ou de la musicologie.

La répartition Paris-province est toujours assez déséquilibrée en 2004 (cf annexe 10, tableau 7), dans une proportion semblable à l'année précédente de l'ordre de deux tiers / un tiers qui correspond probablement à un déséquilibre plus global de la recherche germanique en France, comme l'ont montré les Assises et le Répertoire. Le taux de réussite des provinciaux est en revanche équivalent, même s'il est cette fois-ci légèrement inférieur (30 % d'admis pour 33 % de candidats). Trois grands établissements parisiens représentent à eux seuls près de la moitié des candidatures et des admissions (Paris I, Paris IV et l'EHESS). La part des établissements membres du CIERA reste assez modeste, avec moins d'un quart des candidatures et des admissions (8 sur 37, dont 5 pour la seule EHESS). Cette tendance confirme l'objectivité des évaluations de la commission, qui ne tend aucunement à favoriser les étudiants issus des établissements représentés en son sein. Aucune candidature n'a d'ailleurs été présentée au titre de l'université de Cergy-Pontoise et de l'IEP de Grenoble, l'ENS-LSH n'apparaissant que pour une demande inappropriée de bourse de stage. L'université Paris I est particulièrement bien placée, avec notamment les nombreuses candidatures de juristes déjà évoquées. Le

pourcentage d'admis relativement faible à Paris III, Paris IV ou Paris VIII reflète en partie l'appréciation négative portée sur des dossiers de germanistes. Même si les candidatures sont peu nombreuses, la multiplicité des établissements représentés en province reflète la bonne notoriété acquise par le programme du CIERA aujourd'hui. La forte composante strasbourgeoise et à un degré moindre messin confirme l'intérêt qu'aurait l'émergence d'un troisième pôle régional au sein du CIERA.

Grâce à un suivi plus étroit, la remise des rapports prévue par la convention signée par l'allocataire est devenue beaucoup plus systématique, même si quelques rares négligences inadmissibles demeurent (cf annexe 10, tableau 8). Le problème de leur évaluation et surtout de leur valorisation reste cependant entier. Une mise en ligne sur le site du CIERA est envisagée. Elle ne vaudrait probablement que pour les sessions à venir, les rapports déjà remis ne se prêtant pas nécessairement dans leur contenu ou leur forme à une publication.

Avec le recul de plus de trois années maintenant dans l'attribution des bourses, une évaluation du devenir des boursiers devient plus pertinente. Une recherche effectuée notamment sur Internet (référence de la thèse sur le catalogue collectif des bibliothèques universitaires sudoc.abes ou sur les sites des universités ou des laboratoires d'appartenance), complétée en cas de doute par des interrogations directes auprès des candidats ou de leurs directeurs, a permis de recenser 5 soutenances entre décembre 2003 et décembre 2004 parmi les bénéficiaires de bourses doctorales depuis 2001. Ce nombre peut apparaître faible, mais il s'explique d'une part par la durée inévitablement plus longue d'une thèse portant sur un terrain étranger, financée qui plus est avec difficulté pour les non-bénéficiaires d'une allocation de recherche, et, d'autre part, par le caractère relativement récent des inscriptions en thèse (deux seulement avant 1999, la moitié en 2001 ou après). Les thèses soutenues cette année ont toutes été commencées en 1999 ou 2000. Plusieurs soutenances s'annoncent pour 2005 et la recherche sur Internet montre que la quasi-totalité des bénéficiaires sont toujours actifs en matière de recherche, interviennent régulièrement dans des séminaires ou publient des articles. Les cas d'abandon définitif semblent rares.

Parmi les 7 bénéficiaires d'une bourse post-doctorale depuis 2001, une seule a trouvé une intégration définitive dans l'université comme maître de conférences. Mais tous restent actifs dans leur discipline, le relais du CIERA ayant généralement été pris par d'autres organismes.

Professeur invité

Jakob Vogel, enseignant-chercheur historien au Frankreichzentrum de la Technische Universität de Berlin a été invité du CIERA pendant les mois d'avril et mai 2004. Il y a d'une part, mené un projet de recherche sur la culture du sel en Europe au XVIII^e et XIX^e siècles. D'autre part, il a dispensé un enseignement propre, localisé à l'EHESS, sur l'historiographie des techniques. Il a enfin donné, à la Maison Heinrich Heine, une conférence publique sur « Les experts et l'expertise dans la société moderne : les enjeux d'une histoire de la société des savoirs ».

Partenariats

Le système de soutien à l'organisation de colloque a été poursuivi pendant l'année 2004. Il a permis de développer des partenariats avec des établissements non membres du GIP et de mieux faire connaître le rôle du CIERA. Onze colloques ont été co-financés par le CIERA :

- Université Paris IV, institut d'études germaniques : Le monde germanique et l'opéra. Le livret en question., Paris, 18-20 mars 2004
- Université Paris III, institut d'études germaniques : Le texte littéraire et les arts dans l'espace germanophone, Paris, 19-20 mars 2004

- Université Lyon III, Equipe RESEA (sous-équipe LARHRA) : Commerce, voyage et expérience religieuse, Lyon, 25-27 mars 2004
- Maison Heinrich Heine/Université Paris IX : Sprachen des Sammelns. L'art de collectionner. Formes et significations, Paris, 1-3 avril 2004.
- Université Toulouse Le Mirail : L'opinion publique dans les pays de langue allemande, Toulouse, 26-28 mai 2004 (colloque de l'AGES)
- Maison Heinrich Heine : Rencontre avec Hans-Ulrich Wehler, 2 juin 2004
- Société de législation comparée : 11èmes journées juridiques franco-allemandes, Paris, 11-12 juin 2004
- Mission historique française en Allemagne : Le temps comme facteur d'explication historique, Göttingen, 4 septembre 2004
- Université Paris X, UFR de langues : Religion, Etat et société en France et en Allemagne : quelle laïcité ? Paris, 29 septembre-1^{er} octobre 2004
- Université Paris IV / Universität des Saarlandes : Mutations et intégration. Les accords de Paris de 1954 dans le processus des rapprochements franco-allemands de l'après-guerre, Paris, 7-9 octobre 2004.
- Université Paris III : Quelles perspectives européennes pour les études germaniques ? Paris, 9-11 décembre 2004.

Toutefois, cette politique, qui entraînait une relative dispersion thématique des sujets, a eu pour effet pervers de limiter le rôle du CIERA à une agence de moyens. A partir de l'année 2005, le nombre de manifestations subventionnées en dehors des programmes de formation-recherche devrait rester limité soit à des opérations dont le caractère fédératif est clairement affirmé, soit à des événements culturels exceptionnels. Enfin, le partenariat avec la Maison Heinrich Heine sera maintenu dans le cadre de co-organisation de conférences publiques.

Information et communication

Le recrutement d'une chargée de communication a permis d'améliorer la diffusion de l'information sur les activités du CIERA :

- le fichier de diffusion a été mis à jour et enrichi grâce à la fusion opérée avec le fichier du CIRAC. Il comporte actuellement plus de 3300 contacts, dont un millier environ correspondant à des relais privilégiés du CIERA au sein d'universités et institutions françaises et européennes ;
- des informations ponctuelles sur les activités du CIERA (appels à projets, appels d'offre, conférences, programmes de formation-recherche ...) sont régulièrement diffusées par voie électronique principalement depuis la rentrée 2004 ;
- le site web du CIERA a été enrichi de nouveaux points de menu. On peut désormais y consulter le Répertoire de la recherche française sur le monde germanique. Le site est actualisé à un rythme hebdomadaire si nécessaire ;
- la brochure annuelle du CIERA est diffusée lors de chaque rentrée universitaire à 2500 exemplaires.

Extension du GIP

Lors de l'année 2004, un nouvel établissement, l'Ecole normale supérieure, a rejoint les membres du GIP. La demande d'adhésion de l'ENS présentée formellement au CIERA a tout d'abord été approuvée par le conseil scientifique en janvier 2004, puis approuvée par le conseil d'administration du CIERA au printemps 2004. Enfin, l'adhésion de l'ENS au GIP a été approuvée par les ministères de tutelles en septembre 2004.

Personnel

Afin de clarifier les conditions d'emploi au CIERA, un vademecum de la gestion des emplois a été adopté à l'automne 2004. Ce document fixe les niveaux de rémunération ainsi que la grille d'avancement de carrière. Il s'appuie, dans sa conception, sur les éléments de gestion des ressources humaines présentés par l'Observatoire des métiers du CNRS.

Des actions de formation continue ont été mises en oeuvre pour les salariées du CIERA : formation sur le logiciel Quark X-Press (édition), formation en comptabilité.

Enfin, l'ouverture d'un poste d'ingénieur d'étude au concours de recrutement externe du CNRS a été accordée au CRIA, pour le CIERA, en décembre 2004, en remplacement d'un collaborateur qui avait demandé sa mutation en 2003. La prise de fonction sur ce poste est prévue pour janvier 2006.

Equipement

La mise en ligne du Répertoire de la recherche française sur le monde germanique a nécessité une refonte du site web du CIERA en intégrant un rendu dynamique (base My SQL, langage PHP). Une interface d'actualisation spécifiquement adaptée a été réalisée, une nouvelle charte graphique a été adoptée. Enfin, le CIERA a changé d'hébergeur pour son site web qui est accueilli depuis octobre 2004 sur le serveur de l'EsCom / MSH.

Les logiciels de bureautique ont été complétés par l'acquisition de logiciels plus spécialisés comme File Maker Pro permettant la constitution et la gestion du fichier de contacts commun avec le CIRAC et Quark X-Press (logiciel de PAO).

Déménagement

L'installation du CIERA dans les nouveaux locaux de la Maison de la recherche de Paris IV, prévue pour le mois de janvier 2005, a été préparée. Cette nouvelle installation devrait permettre de réduire les coûts de fonctionnement à partir de l'année 2005.

BILAN BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Eléments d'analyse

Les jalons posés au dernier trimestre 2003 pour améliorer la gestion budgétaire et financière du GIP ont porté leurs fruits en 2004 : la mise en place d'éléments de comptabilité analytique a permis de mieux prévoir puis conduire les dépenses. La présentation des différents postes de dépenses (cf annexe 11, répartition des dépenses selon le mode analytique) fait apparaître une part importante des dépenses de personnel qui s'explique par le recrutement nécessaire de contractuelles payées sous forme de vacation pour réaliser des opérations ponctuelles telles que la mise à jour du fichier de contacts ou le répertoire de la recherche française sur le monde germanique.

Par ailleurs, l'adoption d'un règlement financier en octobre 2004 a fixé le cadre dans lequel l'activité budgétaire du GIP peut se dérouler.

Les apports indirects

La réflexion menée conjointement avec le contrôle d'Etat et les établissements membres du GIP a permis de définir de manière homogène des règles de valorisation des apports indirects. Ces nouvelles règles ont été mises en œuvre dans le cadre de la préparation du budget primitif 2005.

Evolution par rapport à l'exercice 2003

Par rapport à l'exercice 2003, le taux de réalisation de l'exercice a augmenté de 10 points. La réalisation du budget s'élève fin 2004 à 98 % des crédits ouverts.

Le montant total des dépenses a augmenté de 9.2 %, alors que le montant des recettes est resté stable par rapport à l'année précédente. Ce déficit a pu être financé par un prélèvement sur le fonds de roulement de 30 926 €.

Résultat du compte financier

Le rapport de l'agent comptable fait apparaître un résultat déficitaire de 37 306 €. Le fonds de roulement s'élève donc fin 2004 à 92 026 €, ce qui correspond à une baisse de 30 926 € par rapport à son niveau en 2003.

CONCLUSION

A l'heure de la rédaction de ce rapport, le CIERA est presque au milieu de la quatrième année de son existence. Il approche du terme de l'évaluation à mi-parcours prévue par la convention qui le lie au DAAD. Cette évaluation doit intervenir dans le courant du deuxième trimestre de l'année universitaire, si bien que ses résultats peuvent être attendus pour l'été 2005.

L'évaluation sera l'occasion d'un retour critique sur le développement actuel par rapport au projet initial, sur l'adéquation entre les objectifs et les moyens ou encore sur les structures et les dynamiques intellectuelles qui se sont dégagées. Cette évaluation amènera aussi à reconsidérer un certain nombre de questions, au titre desquelles : l'ouverture à la fois sur le plan national et international ; le rapport entre les disciplines et la pratique de l'interdisciplinarité dans un champ d'études encore largement clivé par la concurrence entre des disciplines peu enclines à abandonner des logiques de territoire ; enfin, la participation des établissements membres à des activités communes et l'effectivité de leurs coopérations, tant au niveau des formations doctorales qu'à celui des équipes de recherche impliquées dans les programmes du CIERA.

L'évaluation donnera également lieu à une réflexion sur la configuration institutionnelle actuelle et à venir. Il conviendra notamment de déterminer si le périmètre des établissements membres du GIP a maintenant atteint son extension maximale ou s'il peut être opportun d'envisager encore une croissance raisonnée et programmée qui pourrait inclure deux ou trois adhérents supplémentaires. Cette réflexion sur les structures devra par ailleurs apprécier l'impact du CIERA sur les activités propres des établissements membres, en termes de recrutement, de création de centres et de programmes ainsi qu'en matière de flux d'étudiants doctorants. Elle aura enfin à réunir les premiers éléments disponibles concernant l'avenir professionnel des étudiants bénéficiaires du Centre.

L'année en cours est aussi celle du déménagement du CIERA dans les nouveaux locaux de la rue Serpente mis à disposition par l'université Paris IV. Retardée par des problèmes techniques, cette installation, prévue dès la création du GIP, signifie la fin d'un provisoire qui n'a que trop duré. Elle ouvrira également de nouveaux espaces de développement et de sociabilité académique. Même s'ils sont encore limités, ces espaces contribueront, à coup sûr, à améliorer les conditions de fonctionnement du CIERA et à conforter son rayonnement dans le paysage universitaire français.

ANNEXES

1. Appel à projets. Programmes de formation-recherche.....	21
2. Liste des programmes de formation-recherche	23
3. « Les sciences sociales à l'épreuve de l'action ».....	24
4. Programme du séminaire jeunes chercheurs	25
5. Compte rendu du séminaire jeunes chercheurs.....	29
6. Programmes des journées d'étude 2003-2004.....	38
7. Programme du colloque annuel du CIERA	42
8. Programmes des tables rondes	43
9. Liste des inscrits.....	44
10. Bourses : éléments chiffrés.....	47
11. Répartition des dépenses directes 2004 selon le mode analytique.....	50

Annexe 1

Appel à projets. Programme de formation-recherche du CIERA. Mars 2004

Afin de structurer davantage le soutien aux études allemandes et à la coopération franco-allemande en sciences humaines et sociales, le CIERA lance un appel à projets pour la réalisation de **programmes de formation-recherche coordonnés**. Cet appel s'adresse à des chercheurs et enseignants-chercheurs se constituant en équipes pour mener à bien un programme d'une durée maximale de deux ans. Le programme peut comporter :

- des cycles de séminaires
- des journées d'étude
- des ateliers de travail
- des colloques

ou une combinaison de ces divers éléments.

On veillera particulièrement à ce que des doctorants soient pleinement intégrés à la réalisation du programme. La collaboration étroite entre jeunes chercheurs et chercheurs confirmés représente un des objectifs essentiels du projet du CIERA. Les doctorants associés à ces projets sont invités à présenter parallèlement leur candidature à une bourse du CIERA.

Les programmes de formation-recherche s'inscriront dans l'un des cinq cadres thématiques suivants :

- **Identités, frontières et intégration européenne**
(ex. : harmonisation et différenciation dans la construction européenne, constitution et transmission des mémoires collectives, politiques de la mémoire en Europe, rapports entre culture et langue, l'Europe comme espace de reconnaissance réciproque...)
- **Normes, équité et principes de justice**
(ex. : glissements de frontière entre public et privé, responsabilité individuelle / collective, propensions et résistances à l'internationalisation du droit, production et usages des normes, bioéthique, formes et champs d'intervention de l'expertise, efficacité économique et équité sociale...)
- **Pouvoirs et régulations politiques, économiques et sociaux**
(ex. : action publique et transformations du marché du travail, capitalisme et mondialisation, conventionnements privés et intervention de l'État, État social et néo-libéralisme, gouvernances publiques et privées...)
- **Nouveaux mouvements politiques, sociaux, culturels, artistiques**
(ex. : minorités religieuses et fondamentalismes, groupements civiques et démocratie participative, pouvoirs publics et organisations non gouvernementales, mutations des médias, uniformisation et différenciation culturelles, avant-gardes culturelles et artistiques...)
- **Approches réflexives des disciplines de sciences humaines et sociales**
(ex. : histoire des disciplines, états de la recherche dans un domaine donné, identification de nouveaux fronts de recherche, interdisciplinarité et pluridisciplinarité, systèmes éducatifs...)

Principes d'attribution

- Les projets peuvent être présentés par des enseignants-chercheurs ou chercheurs de tout statut et de tout établissement de rattachement, à condition qu'au moins un enseignant ou chercheur d'un des établissements membres du CIERA soit impliqué dans l'équipe organisatrice.
- Les manifestations scientifiques proposées peuvent, à l'exception des séminaires financés par le CIERA qui doivent rester localisés dans un établissement membre du GIP CIERA, se tenir dans tout établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche français, à condition que celui-ci s'engage également sur le plan financier et organisationnel.
- Les projets doivent se référer, directement ou à travers une démarche comparative, à l'espace germanique. Des approches pluridisciplinaires seront les bienvenues, de même que des partenariats avec des collègues allemands, mais ne constituent pas de condition formelle.

- L'ensemble des cinq thématiques est appelé à être abordé à la fois de manière diachronique et synchronique, faisant place à une approche historique dans chacun des axes.
- Les projets retenus bénéficient d'un soutien financier, déterminé en fonction du programme et du budget présentés, permettant l'organisation de tout ou partie des manifestations prévues. L'attribution des crédits par le CIERA se fera par étapes, en fonction de la réalisation effective du programme. Une convention sera établie entre l'établissement de rattachement du responsable du projet et le CIERA, précisant les modalités de soutien du CIERA ainsi que les conditions d'évaluation du programme.

Calendrier

Pour la présentation de projets destinés à débiter dès l'année universitaire 2004-2005 les candidatures se feront en deux étapes :

- 1^{ère} étape : envoyer **avant le 19 avril 2004** au CIERA une lettre d'intention avec une présentation sommaire du projet (format, thématique, lieu, date prévisionnelle, organisateurs).
- 2^{ème} étape : présenter **avant le 17 mai 2004** un projet définitif complet, avec un programme et un budget précis (formulaire à compléter), le CIERA restant à disposition des candidats pour un échange d'informations.

Les projets seront examinés par le comité de pilotage du CIERA fin mai-début juin. Les résultats seront immédiatement communiqués aux candidats.

Les propositions ultérieures à cette date pourront être examinées dans le cadre de l'appel à projets permanent.

Constitution du dossier

- remplir le dossier de candidature ci-joint (également à télécharger sur le site du CIERA, www.ciera.fr, point de menu : « Appel à projets ») ;
- joindre une présentation détaillée du projet précisant notamment :
 - le public visé (étudiants de master, doctorants, enseignants-chercheurs...)
 - les doctorants associés au projet
 - le nom et l'établissement de rattachement des intervenants extérieurs prévus;
- joindre 1 CV du responsable du projet.

Annexe 2

Liste des programmes de formation-recherche soutenus par le CIERA à la rentrée 2004

Axe 1 : Identités, frontières et intégration européenne

- **Socio-histoire des pratiques politiques et culturelles en RDA et dans les nouveaux Länder.** Sandrine KOTT, Jacques POUMET, Université Lyon 2/Centre Marc Bloch/université de Genève, 1 colloque et 3 journées d'étude (2005-2006).

Axe 2 : Normes, équité et principes de justice

- **La crise du droit sous la République de Weimar et sous le nazisme.** Hélène MIARD-DELACROIX, ENS-LSH, 2 journées d'étude (2005).
- **Les interdictions de discrimination dans le droit du travail en France et en Allemagne.** Meinhard ZUMFELDE, Université de Cergy-Pontoise, 4 journées d'études (2004-2006).

Axe 3 : Pouvoirs et régulations politiques, économiques et sociaux

- **Nouveaux modes de régulation sociale dans le secteur public et les services d'intérêt général en Allemagne.** René LASSERRE, CIRAC/Université Cergy-Pontoise, 1 séminaire, 2 journées d'étude, 1 publication (2004-2006).
- **Action politique et normes internationales.** Véronique PUJAS, IEP Grenoble, 1 séminaire (10 séances, 2004-2005)

Axe 4 : Nouveaux mouvements politiques, sociaux, culturels et artistiques

- **Les relations scientifiques franco-allemandes à l'épreuve du terrain nord-africain et moyen-oriental.** Daniel NORDMAN, EHESS/CHISM, 2 colloques, 2 séminaires et 2 journées d'étude (2004-2006)

Axe 5 : Approches réflexives des disciplines des sciences humaines et sociales

- **Histoire et historiographie du nazisme.** Florent BRAYARD, CNRS/IHTP/EHESS, séminaire (8 séances, 2004-2005).
- **Approches réflexives des formes du capitalisme au tournant du XIXe et du XXe siècles.** Gilles CAMPAGNOLO, Université de Provence Aix-Marseille, UMR6059/ENS LSH, 4 journées d'études et 1 colloque (2004-2006).
- **Processus d'institutionnalisation des études de genre en France et en Allemagne.** Karine CHALAND, Université Marc Bloch Strasbourg II, UMR 7043/EHESS, 1 atelier et 2 journées d'étude (2004-2006).
- **Naissance de la science politique moderne sous la République de Weimar.** Manfred GANGL, MSH, Groupe Weimar, 3 journées d'étude et 1 colloque (2004-2006).
- **Les mots de l'histoire.** Patrice VEIT, CNRS/EHESS, 1 séminaire et 3 journées d'étude (2004-2006)
- **Les interprétations de Hegel en France et en Allemagne. La constitution d'un espace philosophique européen.** Jean-Louis VIEILLARD-BARON, Université de Poitiers/Université Paris IV, 2 journées d'étude et un colloque (2005-2006).

Annexe 3

« Les sciences sociales à l'épreuve de l'action. Le savant le politique et l'Europe. »

Quatrième de couverture :

« La construction européenne, en particulier le projet d'une société de la connaissance, invite à réexaminer les rapports entre le savant et le politique. Infléchissant les formes de l'Etat, la constitution d'un nouvel espace politique et scientifique transforme les conditions et les modalités de l'action publique, tout comme celles de son analyse.

L'action se trouve désormais placée au cœur des débats des sciences sociales. Alors que la convocation du savoir dans la production des politiques publiques se généralise, la problématique de l'action constitue un enjeu théorique majeur des sciences sociales contemporaines. Quelles sont les implications d'une science tournée vers l'action et engagée dans des procédures d'expertise et d'évaluation ? Quelles conséquences en découlent pour les sciences sociales européennes ? Comment concilier sur un plan cognitif des exigences d'universalisme et de généralité avec la pluralité des héritages nationaux et disciplinaires ?

C'est à une réflexion sur le renouvellement des rapports entre Etat, action publique et sciences sociales que nous convient les auteurs de cet ouvrage à partir d'une comparaison entre la France et l'Allemagne, sur des sujets aussi sensibles que l'évaluation de l'action publique, l'islam ou les politiques de l'emploi. »

Table des matières

- Introduction

Bénédicte Zimmermann

L'ACTION OU LE DÉFI DE LA PLURALITÉ

- Le rôle changeant des sciences sociales

Une perspective en termes de théorie de l'action, *Hans Joas*

- Vers une sociologie européenne,

Jan Spurk

- Formes d'Etat et formes de savoir social

Traditions nationales et pluralité d'interprétations de la modernité, *Peter Wagner*

LE SAVANT ET LE POLITIQUE : LES RESSORTS D'UNE LÉGITIMATION CROISÉE

- Expertise scientifique et responsabilité politique

Les paradoxes de la science en politique, *Peter Weingart*

- Pour une déconstruction des légendes sur les rapports Etat/sciences sociales,

Vincent Spenlehauer

- Les représentations dans l'analyse de l'action publique en France et en Allemagne

Entre traditions étatiques et traditions intellectuelles, *Olivier Giraud*

EXPERTISE ET ACTION PUBLIQUE

- La recherche face à l'action publique en France et en Allemagne

Regards croisés sur l'évaluation scientifique, *Michael Werner*

- Expertises, savoir et politique

La constitution de l'islam comme problème public en France et en Allemagne,

Valérie Amiraux

- De la critique à l'expertise

La « modernisation » de l'action publique : le cas du chômage en France et en Allemagne,

Sabine Rudischhauser, Bénédicte Zimmermann

- La politique des indicateurs

Du taux de chômage au taux d'emploi dans la stratégie européenne pour l'emploi,

Robert Salais

Annexe 4 Appel d'offre : séminaire jeunes chercheurs « Public/privé. Frontières, imbrications, croisements »

La notion de « public », avec ses oppositions « privé », « particulier », « intime » et « secret », a fait au cours de la dernière décennie l'objet de développements importants qui touchent l'ensemble des sciences humaines et sociales. Ces développements concernent à la fois la définition des concepts et les pratiques sociales qui leur sont associées. Liée dès l'origine à la manière de penser l'organisation politique et sociale, l'idée du public a façonné l'histoire de la formation des Etats, la pensée et la codification du droit, l'organisation des échanges économiques et la diffusion des biens culturels. Parallèlement, la catégorie du « privé » a fortement évolué au gré des représentations du sujet et des expériences sociales auxquelles elle renvoyait. Aujourd'hui, la réflexion sur le public et le privé se trouve au centre des transformations qui affectent les sociétés contemporaines, qu'elles soient démocratiques ou autoritaires.

Les couples terminologiques formés avec « public » sont à la fois co-constitutifs, en ce sens que les deux termes du binôme se constituent réciproquement, et asymétriques, dans la mesure où, le plus souvent, les forces de structuration collective sont attribuées à la sphère du public, alors que les registres du privé et du particulier sont davantage définis par leur opposition à la chose publique. A y regarder de plus près, les distributions respectives sont cependant beaucoup plus complexes. Ainsi, dans l'Europe du XVIII^{ème} siècle, une nouvelle définition du public se construit à partir de la réunion de personnes « privées » dotées d'une certaine autonomie. De la même manière, mais sur un mode tout différent, les publics télévisuels font aujourd'hui leur entrée dans l'espace des émissions en direct où ils dédoublent, en tant qu'assemblée anonyme mais bien mise en scène avec leurs réactions individuelles, les spectateurs privés confinés dans leurs foyers devant le poste. On assiste donc non seulement à un déplacement des frontières, mais aussi à des phénomènes d'hybridation et de recombinaison.

En matière d'action publique, la répartition des frontières entre public et privé est un enjeu essentiel du débat politique. Au plan économique, l'Etat s'est certes, selon le modèle libéral dominant, aujourd'hui largement retiré de la gestion directe des activités industrielles et commerciales, à la faveur d'une politique de privatisation des entreprises publiques partagée par les gouvernements de gauche comme de droite en Europe. Mais, en même temps, l'Etat est à la recherche de nouvelles formes de régulation permettant de faire prévaloir l'intérêt public face à la seule logique de maximisation des profits privés, notamment pour préserver l'équilibre des territoires ou l'égalité entre les citoyens. L'imbrication entre les deux sphères est de plus en plus complexe, donnant lieu à une multiplication de formes mixtes ou tierces. Par ailleurs, l'Etat ne s'est jamais autant mêlé de l'intime, notamment par la multiplication des réglementations en matière de procréation, de rapports familiaux, d'éducation, etc. Les frontières traditionnelles entre droit privé et droit public apparaissent de plus en plus floues.

La richesse et la variété des approches disciplinaires de la problématique public-privé invitent à la fois à une réflexion générale sur les méthodes mises en œuvre et à des opérations de traduction qui concernent tout à la fois les objets, les périodes et les terrains d'enquête. Ce séminaire voudrait ouvrir un débat interdisciplinaire permettant aux doctorants et jeunes chercheurs, sur la base de leurs propres travaux empiriques, de confronter leurs points de vue et de clarifier les usages qu'ils font des catégories en question.

Les contributions seront regroupées autour de six axes thématiques :

- Construction des scènes sociales entre le public et le privé, l'exposé et l'intime ;
- Nouvelles formes de codification des pratiques sociales et pertinence des oppositions traditionnelles entre droit privé et droit public ;
- Espaces urbains et habitats face à l'opposition public/privé ;
- Déplacements et interpénétrations des frontières public/privé dans l'activité économique ;
- Publicisation du privé et individualisation du public dans les médias ;

- Publics et publicité des pratiques artistiques et des activités culturelles.

Déroulement : Le séminaire se déroulera du mercredi 22 au samedi 25 septembre après-midi, dans un site rural qui joindra l'utile à l'agréable. Chaque demi-journée commencera par la conférence d'un(e) spécialiste, conférence qui sera suivie d'une session consacrée à la présentation de leurs travaux par les participants.

Public : Le séminaire s'adresse à 25 jeunes chercheurs doctorants ou post-doctorants de toutes nationalités, travaillant ou non dans une logique comparatiste, traitant ou non d'un terrain français ou allemand. Les langues de travail seront le français et l'allemand. Chacun s'exprimera dans sa langue de prédilection, mais devra être en mesure de comprendre l'autre langue.

Lieu : Le Moulin d'Andé, Eure (gare la plus proche : Val-de-Reuil)

Inscription : La sélection des candidats se fera sur la base du formulaire de candidature accompagné d'un curriculum vitae, d'une présentation de leurs travaux de recherche et d'un projet de contribution en relation avec le thème du séminaire.

Frais : 15 € (frais d'inscription). *Les frais de voyage (train 2^e classe ou avion billet APEX) et de séjour sont entièrement pris en charge par le CIERA.*

.....

Programme du séminaire jeunes chercheurs. « Public/privé : frontières, imbrications, croisements. »

MERCREDI 22 SEPTEMBRE

APRÈS-MIDI : Sous la présidence de **Michael WERNER** (historien et germaniste, directeur de recherche au CNRS et directeur d'études à l'EHESS, directeur du CRIA et du CIERA)

14h30 - 15h00 : **Introduction générale** – Michael Werner

Codifications juridiques : droit privé versus droit public

15h00 - 16h15 : Conférence
Klaus GÜNTHER (professeur de droit, Institut für Sozialforschung-université de Francfort/Main) : ***The Public/Private – Distinction in Law***

16h15 - 16h30 : *Pause*

16h30 - 18h45 : Présentation et discussion de travaux de jeunes chercheurs

- ~~**Pierre de Fornel** (Université Paris I) : *L'entrecroisement des concepts de privé et de public dans la sphère internationale.* (absent)~~
- **Ève Matringe** (Université Strasbourg III) : *Nouvelles formes de codification des pratiques sociales et pertinences des oppositions traditionnelles entre droit privé et droit public : l'exemple de la responsabilité civile en droit allemand, français et suisse*
- **Christian Mersch** (Universität Bielfeld) : *Das Patent : Öffentliches und/oder privates Gut ?*

20h00 : *Dîner*

JEUDI 23 SEPTEMBRE

MATINÉE : Sous la présidence de **Beate COLLET** (maîtresse de conférence en sociologie, GLYSI-SAFA - Université Lyon 2)
Constructions sociales du privé et du public

9h45 - 11h00 : Conférence
Éric FASSIN (professeur de sociologie, ENS - Paris) : ***La politisation des questions sexuelles et les frontières entre les sphères publique et privée (comparaison franco-américaine)***

11h00 - 11h15 : *Pause*

11h15 - 12h45 : Présentation et discussion de travaux de jeunes chercheurs
▪ **Frédéric Jörgens** (Institut universitaire européen de Florence) : *Identité publique, privée ou secrète. La reconnaissance du couple homosexuel en Europe*
▪ **Léo Thiers-Vidal** (ENS-LSH) : *Penser la question de la prostitution au delà de l'opposition privé/domestique-public*

12h45 - 14h15 : *Déjeuner*

APRÈS-MIDI : Sous la présidence de **Jay ROWELL** (chargé de recherche en sociologie, CRIA-EHESS)
Espaces urbains et habitat dans le clivage privé / public

14h15 - 15h30 : Conférence
Béatrice von HIRSCHHAUSEN (chargée de recherche en géographie, CNRS-ENS, Géophile – Centre Marc Bloch) : ***La terre, le paysan et l'État. Interroger le binôme privé/public à partir de l'expérience roumaine de collectivisation et décollectivisation***

15h30 - 16h15 : Présentation et discussion de travaux de jeunes chercheurs
▪ **Antoine Fleury** (Université Paris I) : *Les espaces publics dans la ville et le rôle du privé. Questions de géographe*

16h15 - 16h30 : *Pause*

16h30 - 18h00 : Présentation et discussion de travaux de jeunes chercheurs
▪ **Élise Julien** (Université Prais I / FU Berlin) : *De la mémoire dans deux espaces urbains. Paris, Berlin : la mémoire de la Première Guerre mondiale (1914-1933)*
▪ **Albrecht Wiesener** (Humboldt Universität Berlin) : *Bilder-Akteuren-Praxen. Überlegungen zur Heteronomie von „öffentlich“ und „privat“ in städtischen Modernisierungsprozessen in Deutschland nach 1945*

20h00 : *Dîner*

VENDREDI 24 SEPTEMBRE

MATINÉE : Sous la présidence de **Isabelle BOURGEOIS** (chargée de recherche au CIRAC)
Publicisation du privé et individualisation du public

9h00 - 10h15 : Conférence
Dominique PASQUIER (directrice de recherche en sociologie, Centre d'étude des mouvements sociaux – CEMS/CNRS) : ***Scènes et coulisses : la construction sociale des présentations de soi dans les interactions médiatisées***

10h15 - 10h30 : *Pause*

10h30 - 12h45 : Présentation et discussion de travaux de jeunes chercheurs
▪ **Céline Ségur** (Université de Metz) : *Penser les publics de télévision à partir d'une problématique public-privé*

- **Claudia Schlager** (Universität Tübingen) : *Fromme Fronten. Medialisierung öffentlicher und privater Formen des Sacré-Coeur-Kultes 1914-1918 in Deutschland und Frankreich*
- **Anne-Sophie Paquez** (Institut d'études politiques de Paris) : *Publicisation du privé et individualisation du public : quel impact des biotechnologies médicales sur les relations public/privé?*

12h45 - 14h15 : Déjeuner

APRÈS-MIDI : Sous la présidence de **René LASSERRE** (professeur d'études allemandes contemporaines, directeur du CIRAC, Université de Cergy-Pontoise)
Activité économique et interpénétrations des frontières privé / public

14h15 - 15h30 : Conférence
Gerold AMBROSIUS (professeur d'histoire économique, université de Siegen): *Die Grenzen zwischen privater und öffentlicher Wirtschaft in Deutschland und Europa im 19. und 20. Jahrhundert.* (empêché pour raisons de santé et remplacé par **Hervé JOLY, CNRS/ISH**)

15h30 - 16h15 : Présentation et discussion de travaux de jeunes chercheurs
 ▪ **Sylvie Dornadin** (Université Lille III) : *Le domaine privé face à l'espace public contemporain de l'Allemagne unifiée*

16h15 - 16h30 : Pause

16h30 - 18h45 : Présentation et discussion de travaux de jeunes chercheurs
 (~~Université Paris I~~) (absent)
 ▪ **Simone Rödder** (Universität Bielefeld) : *Öffentlich und privat in der Humangenomforschung*

20h00 : Dîner

SAMEDI 25 SEPTEMBRE

MATINÉE : Sous la présidence de **Patrice VEIT** (chargé de recherche CNRS en histoire, CRIA-EHESS)
Publics et publicité des pratiques artistiques et culturelles

9h00 - 10h15 : Conférence
Claudia ULBRICH (professeure d'histoire, FU-Berlin) : *Praktiken der Selbstdarstellung in Schrift und Bild*

10h15 - 10h30 : Pause

10h30 - 12h45 : Présentation et discussion de travaux de jeunes chercheurs
 ▪ **Gabor Ebli** (Académie des sciences de Hongrie) : *Privatsammler im „öffentlichen Dienst“. Moderne Kunst und ihre Patronen im kommunistischen Ungarn (1948-1988)*
 ▪ **Perin Emel Yavuz** (EHESS) : *Les Mariages de Tsuneko Taniuchi*
 ▪ **Janina Wellmann** (TU Berlin/EHESS) : *Von der wissenschaftlichen Zeichnung zum publizierten Kupferstich. Öffentliche und private Bilder in der Naturgeschichte des 18. Jahrhunderts*

12h45 : Déjeuner

Annexe 5

Compte rendu du séminaire jeunes chercheurs « Public/privé : frontières, imbrications, croisements »

Pour la troisième année consécutive, le CIERA a organisé un séminaire interdisciplinaire de jeunes chercheurs en sciences sociales qui, au-delà du noyau franco-allemand, vise un horizon plus largement européen. La pluridisciplinarité du séminaire a été déterminante dans le choix du thème de réflexion retenu – le couple notionnel public / privé – permettant de croiser les regards disciplinaires. Comme l'a rappelé **Michael Werner** en introduction, le couple notionnel public / privé est largement dissymétrique et fait partie de ces « *asymmetrische Gegenbegriffe* » définis par R. Koselleck. Dans le cadre du séminaire, il ne s'agissait pas d'envisager ce couple dans une perspective structurelle, mais de pointer les déplacements de frontières, les croisements et interactions du « public » et du « privé » dans l'histoire.

Retraçant brièvement l'historique de la définition conjointe du public / privé, Michael Werner dégage trois moments principaux, qu'il situe dans l'Antiquité, vers la fin du XVIII^e siècle et au XX^e siècle. Chez Cicéron, le *publicus* (dérivé de *populus*) est ce qui donne une réalité à l'individu-citoyen ; en cela, il est proche de la notion grecque de *koinos*, la chose commune. Le *publicus* s'oppose alors au *privatus* (dérivé de *privare*) : ce qui n'a pas de statut dans la communauté. Le *privatus* est alors ce qui est propre à l'individu en dehors de tout lien social, l'*idios* grec. Cette opposition a subi un premier glissement lors du tournant subjectiviste de la Renaissance qui a permis, en définissant la sphère du « secret », de donner un statut social au *privatus*, qui n'en avait pas jusqu'alors. Le sujet naissant appartient alors à la chose publique et, en retour, l'objectivité devient la création de l'individu. Dans un second moment historique que retrace J. Habermas dans *Strukturwandel der Öffentlichkeit* (1962), la constitution de la monarchie absolue – qui domine l'espace public – est consubstantielle de la constitution du sujet, et l'émergence de la notion de « société civile » vise à circonscrire le domaine du pouvoir absolu en donnant un nouveau statut à la sphère privée. Les instances de contrôle, publiques et supérieures au pouvoir absolu, sont portées par l'ensemble des personnes privées, les citoyens libres et éclairés. Dans *Was ist Aufklärung?* (1794), Kant développe l'idée selon laquelle le privé devient en quelque sorte public par le biais du principe de l'intérêt public : à l'issue d'un débat public idéal kantien, la meilleure idée, celle qui correspond à l'intérêt public, finit par s'imposer. Toutefois, les dysfonctionnements de ce modèle idéal pensé par Kant ont été, historiquement, particulièrement visibles dans la sphère économique. Par ailleurs, la révolution médiatique du XX^e siècle, troisième moment-clef de redéfinition du couple public / privé, a profondément modifié les structures héritées des Lumières en multipliant les lieux d'échanges, ces nouveaux forums où la distinction entre le public et le privé semble avoir perdu de sa pertinence.

L'objectif du séminaire est donc de parvenir à une déconstruction de l'opposition théorique public / privé par le prisme des différents terrains afin de montrer l'éventail des usages heuristiques de ce couple notionnel dans les différentes disciplines du social d'une part, et d'en révéler les ancrages normatifs d'autre part. C'est pourquoi les conférences et débats du séminaire ont ainsi été organisés par blocs disciplinaires.

- **Codifications juridiques : droit privé versus droit public**, session présidée par Michael Werner.

Dans sa conférence, **Klaus Günther** a rappelé que la distinction juridique entre le public et le privé permettait avant tout de considérer le même état de fait sous deux angles de vue différents, selon que l'on se place dans une perspective de droit public ou de droit privé. Le droit privé régit les relations entre personnes privées en ce qu'elles interagissent entre elles, selon un principe d'égalité juridique. Le droit public en revanche régit la relation entre l'individu et la collectivité représentée par l'Etat. A ce titre, les différentes composantes du droit public – du droit administratif au droit policier – doivent avoir un ancrage constitutionnel. Cependant, l'opposition entre public et privé au sein du droit va au-delà de cette distinction normative, et réside avant tout dans les interprétations respectives et historiquement situées de la relation croisée entre droit privé et public. Deux paradigmes se dessinent alors : – d'une part la prédominance de principe du droit privé sur le droit public, où l'on considère que le législateur doit nécessairement être limité dans ses attributions et que l'autonomie privée doit être garantie de manière absolue ;

– d'autre part celle du droit public sur le droit privé, qui considère que le droit privé est en fait foncièrement une partie du droit public, une autonomisation artificielle de compétences déléguées.

Au cours des XVIII^e et XIX^e siècles, ces deux paradigmes ont été maintes fois croisés et opposés l'un à l'autre dans diverses configurations spécifiques. Ainsi dans la philosophie kantienne du droit, comme dans la tradition du droit naturel hobbesien dont elle est issue, le droit privé recouvre-t-il la liberté d'action non contrainte de chacun. Cette liberté doit être protégée, à condition qu'elle n'empiète pas sur celle d'autrui. C'est pourquoi il est nécessaire, pour garantir la liberté d'action non contrainte de chacun, d'introduire un droit coercitif sous la forme d'un contrat social – mécanisme de droit privé – issu du devoir moral associé au choix de vivre en société. Toutefois, le système kantien

conduit à une aporie : si le législateur, garant de la liberté d'action de chacun, doit lui-même être restreint dans ses attributions, il n'est alors plus véritablement souverain dans son rôle de garant.

A ce modèle s'oppose en partie l'école allemande du droit incarnée par Savigny. Apparue historiquement en réaction à l'instauration du Code Napoléon dans les territoires de la Confédération du Rhin (que soutenaient les « romanistes »), cette école « germaniste » défend, au nom d'une réception « authentique » du droit romain à laquelle s'ajoute la tradition juridique germanique, l'idée d'une collectivité organique où l'individu est membre d'un complexe qui le dépasse. Savigny distingue entre la sphère de l'être-pour-soi, où les relations de l'individu isolé à autrui sont toujours secondaires, et la sphère de l'être-pour-les-autres qui couvre les relations naturelles de l'individu (avec sa famille, l'Eglise...). Dans un tel système, il n'existe pas de droits fondamentaux vis-à-vis de l'Etat, puisque l'autonomisation d'un membre de l'organisme par rapport à un autre conduirait à la maladie de l'organisme tout entier. Dès lors le droit privé devient un domaine par défaut, celui où l'individu n'a pas de devoirs vis-à-vis de la collectivité. Comme Klaus Günther l'a rappelé dans le débat qui a suivi la conférence, les traditions « nationales » du droit sont largement fondées sur des légendes reposant sur des raccourcis historiques. Ainsi l'école juridique allemande aurait pu être davantage sensible à la tradition française de socialisation du droit privé comme expression de la volonté générale.

Les principales critiques formulées aux XIX^e et XX^e siècles, qui ont conduit à une socialisation croissante du droit privé (notamment avec le droit du travail et la législation sociale), mettent en doute le caractère naturel de l'autonomie privée. En effet, depuis la philosophie marxienne notamment s'est imposée la vision selon laquelle le droit privé reflète toujours déjà des relations de pouvoir, en particulier économique, ou bien un accès inéquitable à l'information. Dès lors, l'autonomie privée de l'individu n'apparaît que comme une abstraction imposée par une décision d'ordre politique et il est nécessaire que l'Etat intervienne dans les cas où la répartition de l'information est trop asymétrique. C'est également en ce sens qu'argumente la critique féministe du droit, selon laquelle la détermination d'une sphère politique – publique – versus une sphère domestique – privée – résulte d'un rapport de force politique qui tend à favoriser la reproduction du schéma familial patriarcal.

A l'heure actuelle, il est difficile de dire lequel des deux pôles – public ou privé – prédomine dans le domaine juridique. On assiste en effet à la fois à une plus forte intervention de l'Etat dans la sphère privée dès lors que la sécurité collective pourrait être menacée (surtout depuis le 11 septembre) et, dans la sphère économique, à une privatisation des infrastructures publiques et à une dérégulation croissante. Ces dernières mesures doivent toutefois être comprises comme un simple transfert de compétences de la sphère publique au système économique, un transfert qui ne résout pas les asymétries de pouvoir et d'information. Enfin, il faut signaler que le Tribunal constitutionnel fédéral a reconnu l'existence d'un noyau individuel d'intimité inaliénable qui reste cependant difficile à définir.

La session juridique s'est poursuivie par l'exposé d'**Eve Matringe** portant sur la remise en cause de la pertinence des oppositions traditionnelles entre droit privé et droit public avec l'exemple de la responsabilité civile en droit allemand, français et suisse. La responsabilité civile est un mécanisme de transposition de la charge d'un dommage de la victime à une autre personne ; elle vise à l'indemnisation d'un préjudice. Si le droit français tend à un dédommagement intégral, le droit allemand et suisse se limite au dédommagement dans le cas où un droit énoncé à été enfreint. Aujourd'hui la responsabilité civile, qui conduit à une construction de la réalité, ne se résume plus à arbitrer des intérêts privés. Par la latitude d'interprétation que les textes lui laissent, le juge joue un rôle de régulateur social. Au-delà des logiques différentes entre droit public et droit privé, le fonctionnement de la responsabilité civile conduit à privilégier l'indemnisation des victimes. Par un véritable mécanisme de « juridicisation » du social, la responsabilité civile intervient dans tous les champs de la vie sociale pour y rétablir les équilibres rompus : c'est un instrument de régulation des rapports sociaux largement dépendant, à ce titre, des conceptions sociales prévalentes et des asymétries d'information existantes. Comme il a été rappelé au cours du débat, la distinction entre public et privé fluctue ici en fonction des pratiques : c'est l'augmentation des accidents du travail lors de la révolution industrielle qui a conduit à une prise en charge publique des dommages privés. Le destin privé n'est devenu intérêt collectif qu'à partir du moment où il s'est fait entendre.

Dans son exposé sur le brevetage, **Christian Mersch** a souligné que si le couple public / privé était utile pour comprendre les mécanismes internes du brevet, il devait également être confronté aux couples universel / particulier et global / local. Un brevet permet de concéder à un inventeur un monopole d'exploitation limité dans la durée à condition de rendre publique l'invention. Deux logiques idéal-typiques se dessinent : celle de la firme multinationale (en tant que productrice de recherche fondamentale), et celle de l'université comme institution publique de recherche. Dans une compréhension traditionnelle de ces deux modèles, la multinationale se préoccuperait avant tout de maximiser le profit économique lié au brevet en évitant une publicisation trop grande, alors que le chercheur public viserait à maximiser le prestige qu'il tire de la publication de ses recherches. Or dans le domaine des sciences de la vie et de la génétique notamment, on s'aperçoit que les institutions publiques de recherche brevètent de plus en plus leurs inventions : les deux logiques entrent alors en conflit, ce qui amène à questionner la pertinence d'une distinction entre recherche publique et recherche privée. Si la distinction public / privé reste intéressante pour penser le conflit symbolique auquel est confronté le chercheur public, elle ne semble pouvoir être maintenue pour comprendre les pratiques internationales de recherche dans un monde où la logique économique prévaut. Par ailleurs, comme il a été rappelé au cours du débat, il faut peut-être porter davantage attention aux logiques

organisationnelles propres à chaque institution de recherche – multinationale ou université. En effet n'y a-t-il pas, dans un cas comme dans l'autre, maximisation d'un capital : capital économique d'une part, capital symbolique de l'autre ?

- **Constructions sociales du privé et du public**, session présidée par Beate Collet.

S'éloignant du problème de la définition des champs respectifs du public et du privé, la conférence d'**Eric Fassin** – sur la politisation des questions sexuelles dans une optique comparée franco-américaine – a amorcé une inflexion vers les zones de partage et les imbrications entre public et privé, au gré des enjeux politiques notamment. Longtemps l'articulation public / privé a été pensée en France en termes de singularité nationale : ainsi les questions sexuelles ne pouvaient-elles, à l'inverse de ce qui se faisait en « Amérique », faire l'objet d'une politisation, parce qu'elles étaient de nature privée. Au modèle français s'oppose alors une « Amérique » imaginée, véritable anti-modèle.

Pour Eric Fassin, un changement de paradigme est intervenu entre la première « affaire du voile » à la fin des années 1980 et la seconde en 2002/2003. En 1989, plusieurs événements sont venus modifier l'espace public français, dont la commémoration de la Révolution française et l'affaire du voile. Ces éléments sont venus perturber l'image d'une France républicaine. C'est alors, notamment par le biais d'une mise en avant des différences entre les Révolutions française et américaine, que s'est cristallisée l'image d'une « Amérique » différentialiste et communautariste par essence. En France au contraire, l'héritage de 1789 autoriserait uniquement l'intégration des membres d'une communauté – religieuse, culturelle, « ethnique » – en tant qu'individus, jamais en tant que « nation » (pour reprendre le vocabulaire révolutionnaire). Le débat sur la parité hommes-femmes – et les questions sexuelles de manière plus générale – sont alors juxtaposés à la question de la montée des « communautarismes » en France. Il y a là un phénomène intéressant d'apparition conjointe de débats apparemment indépendants. Le lien entre les deux questions semble au mieux négatif : au même titre que l'appartenance ethno-culturelle ou religieuse, l'appartenance de genre et l'orientation sexuelle sont reléguées, par la rhétorique propre à la République, dans le domaine du privé, où le politique n'a pas à s'immiscer.

Lors de la réapparition récente de la question du voile toutefois, le problème du communautarisme et les questions sexuelles ont été liées d'emblée. On parle alors abondamment de la violence sexuelle dans les banlieues : la question du voile croise celle du viol, au point qu'être laïc en 2003 revient à parler de la sexualité et des rapports hommes-femmes. Comment un tel basculement s'est-il opéré entre 1989 et 2003 ?

Selon Eric Fassin, le changement de paradigme est intervenu à l'occasion des débats publics parallèles concernant la loi sur la parité et le PACS. En effet, la loi sur la parité concerne l'espace public et est venue politiser une question jusque là considérée comme relevant de l'espace privé. Le PACS régleme nte un élément de la vie privée et il entraîne dans le même temps une reconnaissance par l'Etat de la vie privée. Le fait que ces deux lois aient pu être votées consacre l'effondrement d'une certaine séparation entre le public et le privé, un déplacement de frontière que l'on pensait jusque là impossible parce que contraire au modèle républicain. Dès lors, une ouverture est possible sur d'autres thèmes comme la prostitution, la pornographie ou le harcèlement sexuel, ce qui s'est produit en 2003.

En conclusion, Eric Fassin a souligné que les spécificités nationales étaient loin d'être intemporelles. La politisation des questions sexuelles sous la présidence de Bill Clinton, apparemment si typiquement « américaine », n'a en effet pas eu lieu sous la présidence de John F. Kennedy. De même, alors que des enjeux comme la guerre – une guerre d'hommes – se retrouvent aujourd'hui sur le devant de la scène, il n'est plus question de la sexualité du président américain. Les rapports entre public et privé, loin d'être immuables, semblent en fait plutôt résulter d'une circulation internationale des idées.

Dans le débat, il a été rappelé qu'on ne pouvait rendre équivalentes la publicisation et la politisation, toutes deux cependant en relation directe et antagonique avec le domaine privé : ainsi le privé peut-il être politique, dans les rapports interpersonnels par exemple, sans toutefois être posé dans l'espace public. Par ailleurs, certaines choses semblent résister à une publicisation et devoir rester secrètes : le débat sur le PACS et actuellement sur le mariage homosexuel évacuent les questions de transsexualité, de bisexualité et les pratiques sexuelles en général, considérées comme intimes et devant rester secrètes. S'agit-il là de l'équivalent de ce noyau individuel d'intimité inaliénable qui a été reconnu par le droit allemand (cf. Klaus Günther) ? Qu'est-ce que les acteurs sociaux eux-mêmes considèrent-ils comme relevant de leur sphère privée ?

Cette dernière question motive le choix méthodologique du travail de recherche effectué par **Frédéric Jörgens** qui, interrogeant les gays et les lesbiennes à Paris, Berlin, Londres et Rome, retrace les changements représentationnels qu'entraîne la reconnaissance du couple homosexuel, ainsi que la négociation individuelle du public face au privé, à l'intime ou au secret. La reconnaissance légale de leur choix de vie a bouleversé les normes sociales de nombreux gays et lesbiennes ainsi que les possibilités de construction d'identité dans diverses sphères sociales. Cette reconnaissance, qui s'accompagne souvent d'une représentation unidimensionnelle de l'identité homosexuelle, a également déplacé considérablement les possibilités et les contraintes relatives au choix individuel d'assumer tel visage public plutôt que tel autre. Ce qui a changé est avant tout d'ordre symbolique : ce n'est plus la société dans son ensemble qui est méprisante, mais des personnes ou groupes. Le tabou de

l'homosexualité cède, mais le secret et l'intime sont déplacés vers les pratiques sexuelles et les relations hors de la conjugalité monogame par exemple, qui restent considérées comme hors normes.

L'objet de l'intervention de **Léo Thiers-Vidal** était de développer un regard critique sur le traitement prédominant de la question de la prostitution hétérosexuelle, en particulier sur la façon dont ce traitement reproduit dans la sphère publique les pratiques sexuelles domestiques, privées. La France, qui maintient une politique abolitionniste et prohibitionniste, et l'Allemagne, qui a récemment opté pour une politique réglemmentariste, représentent à ce titre les deux approches politiques dominantes à l'heure actuelle. La pensée féministe matérialiste française, incarnée notamment par Christine Delphy, permet de repenser le rapport des sexes à l'aide d'une analyse de la prostitution. La famille est alors vue comme le lieu de l'annulation de l'échange marchand, instituée par le contrat de mariage. Au contraire, la prostitution qui s'effectue sur la place publique donne à voir l'échange marchand d'un bien sexuel ; elle permet ainsi une relecture critique de la sphère « domestique ». S'intéresser à la prostitution permet de dénaturer le travail sexuel et de comprendre ce dernier au sein d'un système économique « genré ». Dans une société encore dominée par les hommes, les femmes sont contraintes de négocier un échange sexualité contre ressources matérielles ou symboliques : c'est alors un véritable système de « sexage » qui se met en place (au même titre que l'on parle de « servage » ou « d'esclavage »). Ainsi la distinction entre une sphère domestique non marchande et une sphère non domestique marchande relèverait-elle largement d'un rapport de forces politique et « genré ». En retour, la stigmatisation sociétale de la prostitution permet de masquer la transgression qu'opèrent les prostituées en prenant le contrôle de leurs relations d'échange. Penser la prostitution hétérosexuelle publique au-delà de l'opposition public / privé peut contribuer à une réflexion sur la mise en place de politiques publiques qui, au-delà du réglemmentarisme et de l'abolitionnisme, s'attachent à modifier structurellement les rapports sociaux de sexe.

- **Espaces urbains et habitat dans le clivage public/privé**, session présidée par Jay Rowell

Comme l'a rappelé Jay Rowell en introduction, l'imbrication public / privé est consubstantielle de l'espace physique, symbolique et social. L'un des objectifs des sciences sociales est alors de déconstruire le déterminisme spatial de la relation entre vie publique et vie privée, en montrant comment les acteurs se réapproprient les espaces publics, ce qui vient dans le même temps limiter la portée effective des politiques urbaines trop volontaristes.

C'est l'étude en profondeur d'un terrain – le village roumain – dans le temps – entre collectivisation et décollectivisation – qui permet à **Béatrice von Hirschhausen** d'interroger le binôme public / privé et d'étudier les interactions triangulaires entre la terre, le paysan et l'Etat. En Europe balkanique en général et en Roumanie en particulier, la propriété privée est une institution historiquement récente. Après la collectivisation d'après-guerre se met en place en Roumanie un système où coexistent

- les terres privées, restées entre les mains des paysans ;
- les « biens du peuple » : il faut distinguer d'une part la propriété de l'Etat (résultant de l'expropriation des grands domaines dans les années 1940 et 1950) et d'autre part les terres coopérativisées, sur le modèle des kolkhozes soviétiques, où le principe d'une gestion coopérative est en réalité largement fictif.

S'appuyant sur une représentation concentrique de l'espace roumain issue de la sociologie roumaine des années 1930, Béatrice von Hirschhausen montre que le mouvement de collectivisation a suivi une morphologie concentrique, procédant de la périphérie vers l'intérieur, et qu'il a donné lieu, à l'échelle des villages, à une structuration également concentrique de l'espace vécu, allant des espaces de repli que sont les jardins individuels (privés) vers les terres extra-villanes où l'agriculture pratiquée est moderniste et dépersonnalisée. Ainsi la période socialiste serait-elle venue renforcer l'organisation traditionnelle de l'espace symbolique roumain, où le faste s'oppose au néfaste, le travail « pour soi » au travail « pour les autres ». La division « nous »/« eux » apparaît plus opérante sur le terrain que l'opposition public / privé.

La décollectivisation en Roumanie a procédé de manière inverse par rapport à la collectivisation, c'est-à-dire des montagnes aux reliefs, du « cœur » de la Roumanie imaginée à la périphérie : c'est pourquoi la décollectivisation, perçue comme spontanée, a pu être considérée, dans une explication culturaliste, comme un retour en force de la *vraie* Roumanie, celle des Carpates. La décollectivisation a entraîné le pillage des terres et des biens perçus comme collectifs, c'est-à-dire déterritorialisés. Par un effet de retour sur la période socialiste, on peut alors se demander si la résistance au communisme ne s'est pas faite en Roumanie sur le mode territorial par le maintien permanent, par tous les acteurs sociaux, d'un double discours sur l'espace.

Dans le débat il a été rappelé que la grande différence entre la collectivisation en Roumanie et la collectivisation en RDA, qui semblent similaires à première vue, réside dans le fait que la collectivisation roumaine n'a à aucun moment conduit à une efficacité économique, à l'inverse de la collectivisation est-allemande.

L'exposé d'**Antoine Fleury** était centré sur les espaces publics dans la ville – les rues, places, parcs, etc. – et le rôle du privé. Partant de trois terrains, Paris, Berlin et Istanbul, il dégage deux aspects principaux : la construction de l'espace public comme objet socio-spatial, et un regard critique sur les manières de représenter les espaces publics comme lieux idéaux de libre accès démocratique, comme agoras contemporaines. Par une méthode qualitative (observation, analyse des discours et des

images,...) Antoine Fleury définit des espaces publics pratiqués. Les espaces publics apparaissent alors comme des lieux parfois interconnectés où s'organisent les proximités. Cependant, le clivage est souvent important entre les espaces pratiqués et les espaces idéaux des urbanistes-concepteurs. Ainsi les espaces publics peuvent-ils être différenciés selon le degré de fréquentation, d'accessibilité et de mixité sociale. Ils accueillent par ailleurs une multitude d'acteurs et d'utilisateurs qui, par un processus de négociation constante, se les approprient et créent des territoires.

L'exposé d'**Elise Julien** est venu apporter une dimension historique à la discussion sur les espaces publics urbains. Son travail de recherche est centré sur les monuments aux morts de la Première Guerre mondiale en France et en Allemagne, monuments qui participent de la structure feuilletée de l'espace public en tant qu'il met en scène la mémoire. Au sein de ces espaces publics, les lieux de mémoire que sont les monuments aux morts constituent, du point de vue de l'identité des groupes et des individus, des structures de rappel essentielles. Par ailleurs, Elise Julien se concentre sur le travail de mémoire opéré entre 1914 et 1933, c'est-à-dire à une période où la notion d'espace public n'existe pas. Ainsi le « public » peut-il être défini ici comme ce qui se donne à voir dans des espaces concrets (topologiques) ou abstraits (symboliques) accueillant des sociabilités variées. Toujours potentiellement appropriables socialement, ces espaces peuvent, par leurs utilisations, générer des conflits. Dans le débat, le problème du statut de guerre perdue / gagnée concernant les pratiques commémoratives respectives en France et en Allemagne a été posé. A l'inverse de la France, il n'y a pas de consensus sur la mémoire de la guerre en Allemagne ; cette mémoire est fragmentée selon des lignes de partage sociales et politiques.

L'exposé d'**Albrecht Wiesener** était centré sur les processus de modernisation urbaine en RFA et en RDA après 1945 à partir de la comparaison entre Bielefeld et Halle. Il faut ici tenir compte, comme il a été rappelé dans le débat, des définitions respectives du public et du privé en RFA et en RDA. Dans les années 1950 se met en place en RFA une certaine configuration du rapport public / privé dans le domaine de la reconstruction des villes. D'une part, la modernisation urbaine, qui a des conséquences immédiates et concrètes sur la sphère privée des acteurs, devient un élément important du discours collectif : il s'agit là d'une première imbrication entre le public et le privé. D'autre part, la modernisation urbaine est prise en charge par des projets publics servant des intérêts économiques privés. Cette constellation a ainsi à un fort déficit de légitimité de la politique locale entraînant depuis les années 1980 la multiplication des actions citoyennes (« *Bürgerinitiativen* »). Dans le cas de la RDA, on assiste à la mise en place d'une autre configuration public / privé, notamment par la privatisation du domaine social de proximité des citoyens, où les pratiques individuelles et collectives ainsi que les intérêts privés et quasi-publics sont largement imbriqués. Ainsi les photographies de lieux de vie servaient-elles à rendre visible le clivage entre l'idéal et la réalité des politiques d'urbanisation socialistes. Egalement dans les années 1980 se mettent en place en RDA des actions pour enrayer la destruction des centres-villes.

- **Publicisation du privé et individualisation du public**, session présidée par Isabelle Bourgeois

La conférence de **Dominique Pasquier** était intitulée « Scènes et coulisses : la construction sociale des présentations de soi dans les interactions médiatisées », une référence directe à la sociologie goffmanienne. La sociologie des médias repose en effet sur l'analyse des mécanismes de la mise en scène de soi comme spectateur-récepteur : il s'agit d'observer le passage de l'individuel au collectif dans la pratique des médias. Dominique Pasquier a tout d'abord retracé les approches successives employées par les sociologues des médias.

Par opposition à une sociologie des effets (où le spectateur est passif), la sociologie de la réception a développé depuis les années 1980 une méthode d'analyse des lectures culturellement situées que font les spectateurs du contenu proposé par les médias. Les médias en général et la télévision en particulier sont ainsi à l'origine d'importants usages identitaires. Outre des problèmes d'ordre méthodologique dus à la lourdeur des dispositifs d'observation à mettre en place, la sociologie de la réception a également tendu à héroïser un spectateur capable de négocier d'égal à égal avec les programmeurs de contenu. Or les spectateurs ne sont pas armés de la même façon face à l'offre médiatique. C'est pourquoi s'est mise en place une sociologie des publics, permettant de répondre à la question suivante : comment se sent-on public d'une émission ? Cette sociologie s'intéresse non pas aux sentiments, mais aux comportements de ces différents publics constitués en corps sociaux, en analysant par exemple les conversations générées par la consommation médiatique. Il s'agit donc de mettre en avant les mécanismes de mise en scène de soi. Ainsi le public (qui s'approprie un programme) se distingue-t-il de l'audience mesurable qui est une fiction de public. Le public est inséré dans son milieu de vie et il se livre lui-même à des performances face à d'autres publics : c'est pourquoi, en plus de la sociologie goffmanienne, la sociologie des publics est ancrée dans la micro-sociologie et la sociologie des milieux. Toutefois, un public reste difficile à qualifier et difficile à mobiliser pour l'étude. Dominique Pasquier se prononce donc, au sein de la sociologie des médias, pour une sociologie de l'événement, reposant sur la notion de « collectif à distance » propre aux diasporas ou aux communautés imaginées. Les grands événements mettent en jeu des techniques de communion : elles ont un effet performatif qui structure le social.

Depuis les années 1980, on assiste dans les médias à une publicisation croissante de l'intime et un appel accru aux témoignages personnels, ce qui a pour conséquence une psychologisation de la

vie privée : ainsi les catégories psychologiques deviennent-elles politiques à tel point que les hommes et femmes politiques se doivent de livrer quelque chose de leur personne. La communication de masse est devenue un levier de la communication interpersonnelle. Au nom d'une authenticité du discours, la parole experte est dévaluée au profit de la capacité d'émotion. Parallèlement, l'espace médiatique public s'est pluralisé et féminisé. Mais cette injonction à être authentique et autodéterminé peut également mettre mal à l'aise les personnes appartenant à des milieux où l'identité et la pression de groupe sont fortes. Comme il a été rappelé dans le débat, les médias (la télévision en particulier) sont néanmoins également à l'origine d'usages et de pratiques intimes.

L'exposé de **Céline Ségur** est parfaitement venu illustrer la distinction opérée par Dominique Pasquier entre « audience » et « public ». En effet, les institutions de médiamétrie mesurent une audience – artefact de public – et font apparaître des collectifs de téléspectateurs imaginés. Comment, quand et où analyser les publics ? Dans sa recherche, Céline Ségur tente de résoudre ce problème : l'outil méthodologique idéal reste celui où les spectateurs se donnent à voir spontanément, sans intervention du chercheur : dans les fan-clubs, les courriers des lecteurs, les participation par SMS, les forums internet... Elle a également présenté un dispositif de mesure de « l'audienciation » (D. Dayan) des individus réalisé conjointement par les universités de Metz et Mayence : « *Electronic Audience Response System* ».

Dans sa recherche, **Claudia Schlager** étudie les formes du culte du Sacré Cœur en France et en Allemagne (1914-1918). Comme d'autres cultes populaires, le culte du Sacré Cœur a pris des formes publiques et démonstratives ainsi que des formes privées, individuelles, voire clandestines. Ces dernières n'étaient d'ailleurs pas toujours en accord avec ce que l'Eglise préconisait. Les dimensions publique et privée de ce culte sont largement imbriquées, notamment au niveau médiatique, puisque ce culte faisait l'objet, dans les deux pays, de publications dans des journaux et magazines catholiques. Ces derniers, qui constituent une source de première importance pour la recherche de Claudia Schlager, publiaient notamment des lettres du front et des extraits de journaux intimes pour illustrer l'efficacité du culte du Sacré Cœur : ainsi ce culte servait-il, dans une Allemagne majoritairement protestante et une France à tendance laïque et anti-cléricale, à re-légitimer la position sociale et politique de l'Eglise catholique en temps de guerre. Le débat a permis de mettre l'accent sur le rôle prédominant des acteurs intermédiaires entre les individus et l'institution ecclésiale, notamment des aumôniers et des prêtres, qui sont les véritables vecteurs de la négociation de la religiosité populaire. Par ailleurs il a été rappelé qu'il fallait tenir compte de la différenciation au sein même de l'Eglise et des différents publics au sein de la société : public laïc versus public catholique.

Enfin, l'exposé d'**Anne-Sophie Paquez** était centré sur l'impact des biotechnologies médicales sur les relations public/privé. Devenues préoccupations publiques récemment, les biotechnologies médicales ont amené les autorités politiques à se saisir de ces pratiques. Le domaine public s'est étendu de trois manières : l'intervention de l'Etat face aux avancées de la recherche, un débat public sur les normes et enfin la publicisation des gènes humains. Parallèlement, le domaine privé s'est également déplacé : par la demande privée d'intervention publique (pour protéger la dignité humaine par exemple), par une revendication croissante de droits individuels (droit à guérir, droit à faire naître un « *saviour sibling* »...) et par la visibilité individualisée d'un problème public, notamment par la médiatisation. Dans le débat, le rôle des organisations de médecins a été rappelé, de même que les mécanismes de régulation « éthique » propres aux équipes de recherche elles-mêmes.

- **Activité économique et interpénétrations des frontières public/privé**, session présidée par René Lasserre

La conférence d'**Hervé Joly** portait sur l'évolution respective du champ public et privé en France et en Allemagne dans le domaine économique depuis le XIX^e siècle. Cette question est historiquement cruciale puisqu'elle détermine en grande partie le clivage politique entre la droite et la gauche : quelle doit être la part optimale du secteur public dans une société donnée ? Aussi bien en France qu'en Allemagne, les textes prévoient que l'Etat peut s'approprier des biens si l'intérêt public l'exige et sous condition d'une juste et préalable indemnité. Pendant longtemps ne s'est posée que la question du passage d'une entreprise privée à une entreprise publique : en France apparaissent ainsi tour à tour les concepts de « socialisation », « collectivisation », « étatisation » et finalement « nationalisation », terme qui connaîtra un destin important au XX^e siècle ; en Allemagne, le terme employé est plutôt celui de « *Verstaatlichung* », renvoyant à la dimension plurielle de l'Etat, même s'il existe également « *Vergesellschaftung* » (inscrit dans la loi fondamentale) et son doublon « *Sozialisierung* ».

Le secteur public de l'économie comporte plusieurs composantes. Il y a tout d'abord les entreprises publiques, nationalisées, ou bien créées par l'Etat ou les collectivités territoriales. Elles relèvent du droit commercial privé et leurs employés du droit du travail privé. Par ailleurs, il y a les administrations publiques qui font partie de l'Etat et sont gérées directement par les collectivités publiques, et enfin les établissements publics dont la réglementation spécifique ne relève pas du droit privé. Il convient ici de distinguer les entreprises publiques des services publics : ces derniers regroupent les services utiles à l'intérêt général ; ils peuvent être fournis par le public ou le privé conformément à des règles d'accessibilité notamment.

En France comme en Allemagne, il y a eu des périodes de nationalisation qui n'étaient pas forcément l'expression de politiques socialistes ou sociales-démocrates. La constitution du secteur public semble en effet davantage déterminée par la volonté pragmatique de répondre à des déficiences de marché, comme dans le cas des chemins de fer par exemple. Jusque dans les années 1930, le secteur public était comparativement plus développé en Allemagne qu'en France, notamment en raison de la multiplication des niveaux (niveau fédéral, *Länder*, communes...). C'est de cette période que date l'importance du secteur public communal allemand (distribution d'eau, de gaz et d'électricité).

La période des nationalisations en France après 1982 fait figure d'exception, dans un contexte où les pays industrialisés entamaient une vague de privatisations. Dans le contexte de la réunification, l'Allemagne a connu une extension brutale et inattendue, mais considérée comme provisoire, de son secteur public par l'intermédiaire de la *Treuhandanstalt*, agence fiduciaire de gestion des entreprises et biens issus de la RDA.

D'une manière générale, les oppositions politiques historiques autour de la question de l'importance du secteur privé se sont largement estompées, notamment parce que dans la pratique, les entreprises publiques ont en fait été souvent gérées comme des entreprises privées et parce que de nombreuses entreprises publiques procèdent à l'externalisation (dans le privé) de certaines branches de leur activité. Les frontières sont floues et se pose la question de la nature d'une entreprise.

Dans le débat, René Lasserre a rappelé que jusqu'en 1945, la différence de poids entre secteur public et privé en France et en Allemagne résultait en grande partie de deux conceptions différentes de l'Etat : conception large en Allemagne où l'Etat est garant de la « *Wohlfahrt* » versus Etat-gendarme en France où il s'agit avant tout de protéger la propriété privée. Après 1945 les choses semblent s'inverser : l'Etat devient un acteur économique important en France, alors qu'il est ramené à son rôle de régulateur du capitalisme en Allemagne, notamment par les penseurs de la théorie ordolibérale de l'école de Fribourg.

Afin d'analyser les interactions entre le domaine privé et l'espace public contemporain dans l'Allemagne unifiée, **Sylvie Dornadin** a eu recours à la théorie habermasienne de l'espace public. Ainsi l'espace public se serait-il transformé en Allemagne depuis la réunification, comme le montre les nouvelles modalités d'insertion dans la collectivité des entreprises berlinoises (qui constituent le terrain de Sylvie Dornadin). Dans *Strukturwandel der Öffentlichkeit*, Jürgen Habermas distingue des phases évolutives dans la constitution de l'espace public. Ainsi passe-t-on de l'espace public représentatif caractéristique des sociétés monarchiques à l'espace public bourgeois, puis dans les sociétés contemporaines, à un nouvel espace public caractérisé par un nouveau modèle de communication, fondé sur la communication de relations publiques. Dans un tel espace public renouvelé, la sphère privée n'est plus réduite qu'à la sphère de l'intime. Les entreprises berlinoises semblent illustrer la constitution, notamment dans le domaine de la communication d'entreprise, d'un nouvel espace public habermasien par hybridation des activités, notamment via la délégation d'activités et les partenariats public-privé. Ainsi les rôles joués par les acteurs économiques sont-ils modifiés : les entreprises se montrent comme sociales et citoyennes alors que les administrations accentuent leur profitabilité et adoptent une communication d'entreprise (comme dans le cas de « *Partner für Berlin* »).

L'exposé de **Simone Rödder** était centré sur le rapport de forces public-privé dans la recherche sur le génome humain. En effet, deux projets concurrents ont pour objectif de déchiffrer dans son intégralité le génome humain, portés d'une part par un projet public international et pluridisciplinaire, d'autre part par l'entreprise privée Celera Genomics. Simone Rödder analyse les réactions suscitées par la concurrence de ces deux projets dans la presse allemande et britannique : comment la presse (et avec elle « l'opinion publique ») réagit-elle à la concurrence entre le public et le privé dans un domaine si intime de l'homme ? Ses analyses systématiques d'articles de presse montrent notamment l'importante mise en scène de résultats scientifiques ainsi que le mélange des discours scientifique, économique et moral.

- **Publics et publicité des pratiques artistiques et culturelles**, session présidée par Patrice Veit

En introduction de cette session, Patrice Veit a rappelé que la distinction public / privé n'était pas forcément pertinente pour les acteurs au cours de l'histoire, de sorte que l'on pouvait se demander s'il était possible d'écrire une histoire de la vie privée (de la famille, de la mort, du mariage...).

La conférence de **Claudia Ulbrich** était centrée sur la présentation des pratiques de témoignage de soi (« *Selbstzeugnis* ») par l'écrit et l'image, et sur l'usage historiographique de « l'autobiographie » (ou des « ego-documents », tels qu'ils sont plus généralement désignés dans la recherche allemande). Ces problèmes de terminologie reflètent en réalité de profonds clivages entre courants de recherche. La recherche sur les témoignages de soi s'inscrit dans le renouveau d'une histoire culturelle allemande ouverte sur l'internationalité et la pluridisciplinarité : elle s'intéresse à la perception et à l'interprétation que l'homme et la femme ont d'eux-mêmes. Les témoignages de soi apparaissent comme une bonne porte d'entrée vers la vie intérieure ; ils ouvrent un accès aux systèmes de valeurs et de représentations et permettent ainsi de reconstituer les configurations historiques entre public et privé.

La recherche sur « l'autobiographie » s'est constituée, au début du XX^e siècle, avec le pré-supposé fort que l'autobiographie participait de la naissance d'un sujet autonome, une vision héritée de Michelet et Burckhardt. L'autobiographie dans son acception bourgeoise publicise des aspects

privés qui sont en fait largement mis en scène. Ce culte bourgeois de l'individu allait de pair avec une vision téléologique de l'histoire, conduisant de l'hétéronomie à l'autonomie. Au sein de ce « *master narrative* », l'efficacité du progrès vers l'autonomie trouvait sa confirmation dans le succès historique de l'Occident. Le sujet de l'autobiographie était alors irrémédiablement et nécessairement occidental, blanc, chrétien et masculin. C'est dans un tel contexte qu'il faut replacer la constitution de l'autobiographie comme genre littéraire (ou celle du portrait comme genre pictural) dévoilant la réussite individuelle.

D'une manière générale, cette approche exclut systématiquement de nombreux textes et elle se révèle hautement problématique pour aborder les mondes non occidentaux. L'individu moderne n'est en effet que l'un des concepts possibles de la personne. Dans la pratique historique, il convient en outre de porter une attention particulière au statut des textes autobiographiques : à quel public s'adressent-ils ? A quel niveau l'écriture autobiographique est-elle authentique : au niveau de ce qui est raconté ou bien au niveau de l'inscription dans un genre littéraire et une pratique culturelle ? Quel est le statut de source historique des textes autobiographiques ? Par une approche en termes de « témoignages de soi », Claudia Ulbrich se prononce ainsi pour l'inclusion de textes (ou de représentations picturales) en dehors du genre autobiographique et pour une prise en compte des réseaux relationnels et sociaux révélés par ces témoignages de soi. Le moi tel que l'on peut le reconstituer à partir des témoignages apparaît alors comme une construction précaire.

Dans le débat, il a été rappelé qu'une réflexion similaire pouvait être appliquée au genre littéraire du récit de voyage. Loin d'être un parcours initiatique d'un individu bravant l'adversité étrangère, le voyage repose en réalité sur des réseaux faits de correspondants, de lettres d'introduction et de solidarités communautaires.

L'intervention de **Janina Wellmann**, centrée sur l'iconographie scientifique au XVIII^e siècle, repose notamment sur la présentation comparée de deux biologistes contemporains, Albrecht von Haller et Caspar Friedrich Wolff. La période allant de 1760 à 1820 environ est centrale pour comprendre l'évolution de la biologie : on assiste en effet à la naissance des classifications et des nomenclatures, à l'apparition de l'idée d'évolution et à la codification de l'iconographie de la nature. Dans ce contexte, la question pivot de la recherche de Janina Wellmann est la suivante : quel rôle joue la représentation (dessins, croquis,...) dans la production même du savoir ? La représentation picturale est donc ici perçue comme instrument de communication scientifique. Haller utilise abondamment les dessins pour sa compréhension privée des phénomènes, mais les élimine totalement lors de la publication. Au contraire, Wolff renvoie constamment aux représentations picturales qui se passent quasiment de commentaires. L'utilisation publique / privée de la représentation picturale devient ici un élément déterminant de la rhétorique scientifique mise en place par chacun des deux auteurs.

Gabor Ebli a ensuite présenté le rôle des collections privées dans la Hongrie communiste (1948-1988). En effet, les collectionneurs privés ont entretenu une relation ambiguë avec les instances officielles. S'ils étaient considérés comme des vestiges de la culture bourgeoise décadente, ils n'en remplissaient pas moins une fonction centrale sur le marché de l'art, notamment après 1956, par le biais d'un processus informel permettant de trouver des arrangements pratiques tout en sauvegardant l'intégrité du régime. On assiste ainsi à une configuration particulière entre idéologie et esthétique. Ainsi des œuvres contemporaines hongroises ont-elles pu être vendues à l'étranger par l'intermédiaire de collectionneurs et avec le soutien – privé c'est-à-dire non officiel – de fonctionnaires du parti et d'officiels du régime. Par ailleurs, les collectionneurs se sont largement substitués aux musées dans le domaine de l'histoire de l'art et du travail d'archivage. Le débat a permis de rappeler qu'il fallait distinguer entre « public » et « officiel », et que le fonctionnement d'une dictature communiste fonctionnait largement, comme l'avait déjà évoqué Béatrice von Hirschhausen, sur un double langage et la capacité de le décoder.

Enfin, **Perin Emel Yavuz** a présenté l'imbrication du public et du privé à l'aide d'une performance artistique particulière : les mariages de Tsuneko Taniuchi. L'artiste s'inscrit dans un mouvement esthétique relationnel qui cherche à mettre en lien direct l'art et la réalité. Il s'agit donc d'un art contextuel où la présentation *hic et nunc* et la mise en situation priment sur la représentation. Ainsi Tsuneko Taniuchi confronte-t-elle un micro-événement (en proposant à qui veut de se marier avec elle) et une empreinte sociale collective (le mariage en tant qu'institution). La performance devient alors le lieu de l'échange entre les deux niveaux en permettant une appropriation privée mais dénuée d'intimité d'une pratique culturelle. Imitant le mariage tel qu'il est défini dans le code civil, Tsuneko Taniuchi propose de publiciser l'événement, de le célébrer publiquement et de laisser une trace matérielle sous forme d'un certificat et d'une photographie : par sa reproductibilité à l'envi et par les variations par rapport à la norme (mariage avec une personne de même sexe, mariage avec plusieurs personnes à la fois...), le mariage apparaît alors comme un bien de consommation. La réalité est plus que représentée : en ritualisant différemment le mariage, Tsuneko Taniuchi permet un retour au subjectif.

Pour conclure, Michael Werner a rappelé quelques uns des points de synthèse que le séminaire avait permis de dégager. Les différentes interventions ont tout d'abord montré que le couple notionnel public / privé se déclinait à l'infini en fonction des terrains et des approches disciplinaires. L'interpénétration entre public et privé prend ainsi des formes multiples. On peut néanmoins, comme l'a fait Eric Fassin, dégager deux grandes familles disciplinaires : les disciplines qui définissent ce qui est public et ce qui est privé, et les disciplines qui s'intéressent à en étudier les imbrications. A la

différence d'autres couples notionnels, l'opposition public / privé est employée depuis longtemps : elle a ainsi créé des réalités juridiques et représentationnelles sédimentées par couches successives, qui interagissent les unes avec les autres. Aujourd'hui, l'aspect normatif (éthique ?) du public a peut-être pris de l'importance par rapport à l'aspect juridique. S'il est possible de trouver une infinité de cas d'hybridation entre pôle public et pôle privé, l'opposition des termes n'en continue pas moins de structurer fortement la réalité et la perception que nous en avons. C'est pourquoi ce couple doit continuer, à tout le moins, à servir de modèle heuristique en sciences sociales. L'usage des dichotomies est contraignant : il est ainsi nécessaire de déconstruire les effets de ces oppositions, tout en restant modeste toutefois, car ces mêmes dichotomies continuent de structurer la pensée occidentale. Penser la démocratie moderne repose sur la distinction public / privé.

Patrick Farges

Annexe 6
Programmes des journées d'étude 2003-2004

28 novembre 2003. Les structures de décision dans la politique étrangère de l'Allemagne. En collaboration avec l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble. Coordination : Wolf-Dieter Eberwein.

10h - 13h00 **L'Europe et la France**, sous la présidence de Wolf-Dieter Eberwein (IEP Grenoble)

- ◆ Introduction : Wolf-Dieter Eberwein
- ◆ Stefan Martens (Université Michel de Montaigne, Bordeaux) : Les relations franco-allemandes : l'évolution des structures et des processus
- ◆ Thomas Fischer (Bertelsmann Stiftung, Gütersloh) : Le rôle des Länder dans la politique européenne

Discutants : *Thomas Fischer, Stefan Martens*

14h30 - 18h00 **Les relations avec les pays de L'Europe Centrale et de l'Est**, sous la présidence de Klaus Kinzler (IEP Grenoble)

- ◆ Dorota Dakowska (IEP Paris/CERI, Centre Marc Bloch, Berlin) : Le rôle des fondations politiques dans la politique étrangère de l'Allemagne
- ◆ Elsa Tulmets (IEP Paris/CERI, Centre Marc Bloch, Berlin) : La coopération technique avec les pays de l'Europe Centrale et de l'Est

Discutant : *Sebastian Bartsch (Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit, Bonn)*

Lieu: Institut d'Etudes Politiques Grenoble, 1030 avenue centrale, Domaine universitaire
38400 Saint Martin d'Hères,
Salle Claude Domenach

12 décembre 2003. L'islam en France et en Allemagne : la régulation institutionnelle face à la diversité des religiosités musulmanes. En collaboration avec le Hamburger Institut für Sozialforschung. Coordination : Nikola Tietze

10h - 13h00 **La diversité des religiosités musulmanes**, sous la présidence de Nilüfer Göle, CADIS-EHESS Paris

- ◆ Introduction : Nikola Tietze
- ◆ Alexandre Caeiro (CADIS-EHESS) : Autorité et Individualisation dans l'islam européen
- ◆ Jeanette Jouili (CADIS- EHESS/Universität Frankfurt an der Oder) : L'enjeu théologique dans les constructions d'islamité féminine.

Discutante : *Isabelle Rigoni (GERS-IRESO)*

14h30 - 18h00 **Les régulations institutionnelles de l'islam en France et en Allemagne**, sous la présidence de Jean-Paul Willaime, GSRL-IRESO

- ◆ Wolfram Weisse (Universität Hamburg), L'enseignement de l'islam à l'école publique en Allemagne : le défi de gérer le pluralisme religieux
- ◆ Claire de Galembert (GAPP-ENS Cachan), De ce que l'institutionnalisation de l'islam en France peut nous apprendre sur les rapports entre religion et politique et leur analyse
- ◆ Matthias König (Universität Bamberg), L'europanisation des politiques publiques de religion: l'islam dans un espace de droit, de politique et d'identité au-delà du national

Lieu: EHESS, 105, bd. Raspail, 75006 Paris, Salle 10 le matin et salle 2 l'après-midi

30 janvier 2004. Le catholicisme et les femmes en Allemagne, XIX^e-XX^e siècles. En collaboration avec l'Institut d'Histoire du Christianisme. Coordination : Marie-Emmanuelle Reytier

10h - 13h00 **L'état de la recherche**, sous la présidence de Corinne Bonafoux-Verrax (Université de Savoie)

- ◆ Introduction : Marie-Emmanuelle Reytier
- ◆ Catherine Maurer (Université Marc Bloch, Strasbourg), Le catholicisme au féminin dans l'Allemagne du XIX^e siècle : éclairages historiographiques
- ◆ Gisela Muschiol (Universität Bonn), Zwischen Tradition und Emanzipation. Grundfragen der Forschung zu Katholikinnen im 20. Jahrhundert (Entre tradition et émancipation. Questions fondamentales de la recherche sur les femmes catholiques au 20^e siècle)*

Discutante : *Isabelle von Bueltzingsloewen (Université Lumière-Lyon 2)*

14h30 - 18h00 **Exemples de récentes avancées historiographiques**, sous la présidence d'Olivier Faure (Université Jean Moulin-Lyon 3)

- ◆ Heide-Marie Lauterer (Bayerische Akademie der Wissenschaft), *Zentrumspolitikerinnen im Dritten Reich (Les femmes politiques du Zentrum pendant le Troisième Reich)**
- ◆ Petra von der Osten (Katholische Akademie Schwerte), *Von der Wertgemeinschaft zum Dienstleistungsunternehmen? – Auf dem Weg zum Sozialdienst katholischer Frauen 1945-1968. (« De la communauté de valeurs à l'entreprise de prestation de service »? – Vers le service social des femmes catholiques, 1945-1968)**

Discutante : *Michèle Zancarini-Fournel (IUFM de Lyon)*

* Les interventions en allemand seront traduites

Lieu: Institut des Sciences de l'Homme (salle Elise Rivet au 4^e étage), 14 avenue Berthelot, 69007

12 mars 2004. Le système bancaire allemand face à la mondialisation : vers la fin d'un modèle ? En collaboration avec le Centre d'Information et de Recherche sur l'Allemagne Contemporaine (CIRAC). Coordination : Markus Gabel

10h - 12h30 **Etat des lieux des banques allemandes**, sous la présidence de Markus Gabel, CIRAC, Cergy-Pontoise

- ◆ Introduction : Markus Gabel
- ◆ Florence Astier (économiste, Société Générale, Paris), La crise des banques allemandes – une comparaison avec les banques japonaises
- ◆ Jean Bachellerie (directeur régional Europe, BNP Paribas, Paris), Le système de la banque-industrie : un système de gouvernance original

Discutant : *Gabriel Colletis (professeur, Université de Toulouse 1)*

14h30 - 18h00 **Quel avenir pour le capitalisme rhénan ?**, sous la présidence de René Lasserre, Directeur du CIRAC

- ◆ Norbert Irsch (économiste en chef, KfW-Bankengruppe, Francfort), Les mutations du financement du *Mittelstand*
- ◆ Peter Konesny (directeur de département, Deutscher Sparkassen- und Giroverband, Berlin), Bâle II et le secteur des caisses d'épargne
- ◆ Hans-Helmut Kotz (membre du Directoire de la Bundesbank, Francfort), Quel avenir pour le modèle bancaire allemand ?

Discutant : Eric Jarjat (L'AGEFI, Paris)

Lieu : CIRAC, Université de Cergy-Pontoise , 33, bd du Port, 95011 Cergy-Pontoise

26 mars 2004. Emergence et réception de la critique de la religion en Allemagne au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. En collaboration avec le groupe de recherche «Histoire des idées dans le monde germanique» (HIMG, EA LCE, Lyon 2). Coordination : Fabrice Malkani

10h - 13h00 De la réception de Hegel à l'athéisme, sous la présidence de Fabrice Malkani, Université Lumière Lyon 2

- ◆ Introduction : Fabrice Malkani
- ◆ Pierre Vaydat (Etudes germaniques, Université Charles-de-Gaulle Lille 3), La religiosité humaniste de Feuerbach
- ◆ Jean-Marie Paul (Etudes germaniques, Université d'Angers), De la critique de la religion (Strauss, Feuerbach...) à l'athéisme

Discutante : Christine de Gemeaux (Etudes germaniques, Université Blaise-Pascal Clermont-Ferrand 2)

14h30 - 18h00 De Nietzsche au marxisme, sous la présidence d'Anne-Marie Saint-Gille, Université Lumière Lyon 2

- ◆ François Guéry (Philosophie, Université Jean-Moulin Lyon 3), Nietzsche : le Rédempteur réfute le christianisme
- ◆ Wolfgang Fink (Etudes germaniques, Université Lumière Lyon 2), Critique de la religion chez Kautsky

Lieu : Institut des Sciences de l'Homme (salle Elise Rivet au 4e étage), 14 avenue Berthelot, 69007 Lyon

30 avril 2004. La répression des résistances en Europe occupée (1939-1945). Coordination : Jean Solchany (Institut d'Etudes Politiques de Lyon/Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes)

10h00 - 13h00 Les mécanismes de la répression nazie

- ◆ Introduction : Jean Solchany
- ◆ Michel Fabréguet (Institut d'Etudes Politiques/Université de Strasbourg III), Le système concentrationnaire dans la politique de répression nazie
- ◆ Christian Ingrao (Hamburger Stiftung für Sozialforschung/Institut d'Histoire du Temps Présent), Chasse, sauvagerie, cruauté. L'unité Dirlewanger et la lutte contre les partisans, Galicie, Biélorussie, Pologne 1940-1944

Discutante Barbara Lambauer (Centre d'Histoire de l'Europe au XXe siècle)

15h00 - 18h00 Eclairages sur l'Europe de l'Ouest

- ◆ Gaël Eismann (Institut d'Histoire du Temps Présent), Le MBF et le « maintien de l'ordre et de la sécurité » au plan local en France occupée
- ◆ Benoît Majerus (Centre d'Etudes et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines), Le Sipo-SD en Belgique : un acteur majeur de la terreur nazie

Discutant : Pierre Laborie (EHESS, Paris)

Lieu : Maison des Sciences de l'Homme, 54, boulevard Raspail, 75006 Paris, salle 15

14 mai 2004. L'État territorial dans la réflexion sur l'espace en Allemagne (fin du Moyen-Âge, Époque moderne). En collaboration avec l'École normale supérieure Lettres et sciences humaines et avec la coopération de la Mission historique française en Allemagne (Göttingen). Coordination : Christophe Duhamelle (MHFA) et Guillaume Garner (ENS-LSH)

9h - 13h00 **L'État territorial face à l'espace impérial et à l'espace urbain**, sous la présidence de Christophe Duhamelle (Mission historique française en Allemagne)

- ◆ Introduction : Guillaume Garner (ENS-LSH)
- ◆ Pierre Monnet (Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines), Espaces interurbain et espace territorial dans l'Allemagne de la fin du Moyen-Age
- ◆ Martin Wrede (Universität Gießen), L'Etat territorial dans le discours français sur l'Empire (XVII^{ème}-XVIII^{ème} siècles)

14h30 - 18h00 **Approches thématiques**, sous la présidence de Michel Senellart (ENS-LSH)

- ◆ Philippe Büttgen (CNRS – Mission historique française en Allemagne), Y a-t-il une territorialisation de la philosophie ?
- ◆ Guillaume Garner (ENS-LSH), De l'espace territorial à l'espace de marché : la pensée économique allemande à la fin de l'époque moderne (1770-1820)

Lieu : Ecole normale supérieure Lettres et sciences humaines, 15, parvis René Descartes, 69007 Lyon

Annexe 7
Programme du colloque annuel «Politiques et usages de la langue en Europe hier et aujourd'hui.»
Jeudi 2 – samedi 4 décembre 2004 – Goethe Institut Paris

Jeudi 2 décembre 2004, 14h-18h

I – Statuts de la langue. Présidence : *JOHAN HEILBRON*, Erasmus Universiteit Rotterdam

- **Langue maternelle et langue véhiculaire.** FRANCIS ZIMMERMANN (anthropologue, EHESS)
- **Les langues mortes dans les langues vivantes.** PIERRE JUDET DE LA COMBE (helléniste, CNRS)

pause café

- **Langues et conscience d'historicité.** ALEXANDRE ESCUDIER (historien, CNRS)
- **L'antinomie linguistique et ses conséquences politiques.** JÜRGEN TRABANT (romaniste, FU Berlin)

Jeudi 2 décembre 2004, 18h30-20h :

Table ronde : Quelles langues pour l'Europe ? Diversité linguistique et démocratie.

Participants : *MAX CLAUDET (OFAJ), NICOLE DEWANDRE (Commission européenne, DG Recherche), SE PAVEL FISCHER (ambassadeur de la République tchèque à Paris), BARBARA JOHN (Senat für Bildung, Jugend und Sport, Berlin), HERVÉ QUINTIN (Université de Nantes).* **Modération :** *STEPHAN GEIFES (DAAD).*

Vendredi 3 décembre 2004, 9h30-12h45 et de 14h30 à 18h

II – Terrains et pratiques. Présidence : *HERVÉ QUINTIN*, Université de Nantes

- **Apprendre l'allemand, quelle histoire ? !** JEAN-PIERRE LEFEBVRE (germaniste, ENS)
- **Der diskrete Charme des Formulars : Zur Kommunikation zwischen Verwaltung und Bürger in der Nachkriegszeit.** PETER BECKER (historien, IUE, Florence)

pause café

- **Sprachliche Bildung in Europa : Strategien und Konzepte der Europäischen Union und des Europarats.** BRIGITTE JOSTES (romaniste, FU Berlin)
- **Langues, langages et cultures des médias contemporains.** PETER STOCKINGER (sémioticien, INALCO)

Pause déjeuner

III – Champs d'expérience des politiques linguistiques. Présidence : *JÜRGEN TRABANT*

- **Les instruments d'une politique linguistique pour un gouvernement démocratique en Europe.** PIERRE ENCREVÉ (linguiste, EHESS)
- **Le multilinguisme soviétique comme expérience pionnière. Contrôles, droits linguistiques et construction d'un multilinguisme hiérarchisé.** JULIETTE CADIOT (slaviste, EHESS)

pause café

- **Les politiques linguistiques en Suisse: raisons et rançon d'un succès.** MANUEL MEUNE (germaniste, Université de Montréal)
- **La frontière linguistique en Belgique et la décomposition de l'Etat.** CLAUDE JAVEAU (socio-linguiste, Université Libre de Bruxelles)

Vendredi 3 décembre 2004, 18h30-20h

Conférence de CLAUDE HAGÈGE (professeur au Collège de France)
« L'Europe sera-t-elle anglophone dans 100 ans ? »

Samedi 4 décembre 2004, 9h30-12h45

IV – Tendances actuelles des politiques linguistiques. Présidence : *PETER KOCH*, Universität Tübingen.

- **Les politiques de la langue : égalité ou liberté ?** ASTRID VON BUSEKIST (politiste, Sciences Po)
- **Schwerpunkte und Probleme der Sprachenpolitik Deutschlands.** ULRICH AMMON (linguiste, Universität Duisburg)

pause café

- **Le sentimentalisme des langues : les langues menacées et la socio-linguistique.** ABRAM DE SWAAN (sociologue, Universiteit van Amsterdam)
- **Conclusion :** YVES DUROUX (ENS Cachan)

Annexe 8 Programmes des tables rondes 2004

13 mai 2004. L'islam comme enjeu de l'intégration. Maison Heinrich Heine

Intervenants : Shirin Amir-Moazami (Institut Universitaire européen de Florence), Barbara John (Senat für Bildung und Forschung, Berlin), Bénédicte Madelin (Centre de ressources pour les politiques de la ville, Professions banlieue), Nikola Tietze (Institut für Sozialforschung Hamburg).

Modératrice : Isabelle Rigoni (CNRS/IRESO)

9 novembre 2004. Lancement du premier volume de la collection « Dialogiques » *Les sciences sociales à l'épreuve de l'action*

Intervenants : Olivier Giraud (politiste, CURAPP/CNRS); Robert Salais (économiste, INSEE/CNRS); Jan Spurk (sociologue, université de Paris V-Sorbonne); Vincent Spenlehauer (politiste, INRETS/CNRS); Michael Werner (historien, CIERA, EHESS/CNRS); Bénédicte Zimmermann (sociologue, CIERA, EHESS).

Discutants : Gilles Massardier (politiste, IEP d'Aix-en-Provence); Jérôme Minonzio (politiste, pôle recherche de la CNAF).

Modératrice : Catherine Marry (sociologue, LASMAS/CNRS).

Annexe 9
Liste des inscrits 2004-2005

ADJEMIAN	Antonin	Université de Cergy-Pontoise	DESS LCI
AFRYAD	Mustapha	Université de Cergy-Pontoise	DESS LCI
AGUELMOUS	Samira	Université de Cergy-Pontoise	DESS LCI
AKFA	Sandra	Université de Cergy-Pontoise	DESS LCI
ALBERS	Lina	Université de Cergy-Pontoise	DESS CMFA
ANJORIN	Faizath	Université de Cergy-Pontoise	DESS CMFA
AOURIK	Raja	Université de Cergy-Pontoise	DESS CMFA
AUBERT	Denis	Université de Cergy-Pontoise	DESS TJS
BARBE	Vanessa	Paris I	Droit public comparé
BAUMERT	Renaud	IEP Paris	sciences politiques /pensée politique
BEAUPRE	Nicolas	CRIA/EHESS	Histoire
BEHMENBURG	Lena	Universität Kassel et Sorbonne Nouvelle	Germanistik
BELLINGHAUSEN	Lisa	Université de Paris 5	Psychologie
BERDET	Marc	Université de Paris VII	Epistémologie
BERKOVICS	Balazs	Université de Debrecen (Hongrie)	Sociologie
BOLZ	Daphné	UMB Strasbourg	Sciences sociales/sciences du sport
BORDAT	Josselin	IEP de Paris/CEVIPOF	science politique (pensée politique)
BOURNY	Maryline	Université de Cergy-Pontoise	DESS CMFA
BROUSSEAU	Nichola	Université de Paris I	Histoire
BUCHENAU-HAMOU	Stefanie	ENS-LSH	Etudes germaniques
BURGAUD	Stéphanie	Université de Paris IV	Histoire
BURR	Aurélié	Université de Cergy-Pontoise	DESS LCI
CALVAT	Victoria	Université de Cergy-Pontoise	DESS CMFA
CANTEGREIL	Julien	Université de Paris 1	Droit
CARTIER	Perrine	Université de Cergy-Pontoise	DESS TJS
CHARLOT	Olivier	Université de Perpignan	Géographie
CHASAGNETTE	Axelle	Université Tours-François Rabelais	Histoire
CHASME	Médéric	Université de Cergy-Pontoise	DESS CMFA
COADOU	François	EHESS	Histoire (philosophie)
CONSTANTIN	Cornélia	ENS/EHESS	Sciences sociales
COULOMBIER	Yvan	Université de Cergy-Pontoise	DESS LCI
DARGAHI	Aref	Université de Cergy-Pontoise	DESS LCI
de FERNEL	Pierre	Université de Paris 1	Philosophie
DIAGNE	Bineta	Université de Metz	Etudes franco-allemandes
DIAGNE	Oumou	Université de Paris IV	LEA/DESS commerce international
DORNADIN	Sylvie	Université Lille III	Etudes germaniques
DROIT	Emmanuel	Université de Paris I	Histoire
DUPONT	Jean-Nicolas	Université de Cergy-Pontoise	DESS Cergy 2004-2005
DYEVRE	Arthur	Université de Paris I	Droit comparé
EBLI	Gabor	Institut d'Histoire de l'Art de l'Académie des Sciences de Hongrie	Histoire Esthétique
FERNANDEZ	Céline	Université de Cergy-Pontoise	DESS LCI
FLAGES	Aurélié	Université de Cergy-Pontoise	DESS CMFA
FLANDERS	Grégory	Université de Paris 8	Etudes germaniques
FLEURY	Antoine	Université Paris I Panthéon-Sorbonne	Géographie
GARREAU	Anne	Université de Cergy-Pontoise	DESS CMFA
GEORGE	Julien	Université Toulouse 1	Droit
GERVY	David	Université de Cergy-Pontoise	DESS CMFA
GOUAL	Sonia	Université de Cergy-Pontoise	DESS CMFA
GRACEFFA	Agnès	Université Lille 3/Hambourg	Histoire
GRASSIN	Séverine	Université de Tours	musicologie
GROJEAN	Olivier	EHESS	Sociologie
GUIBERT	Marion	Université de Paris I	Histoire de l'art contemporain
HALLBECK	David	ENS/EHESS	Histoire et civilisation
HAMDI	Sonia	Université de Cergy-Pontoise	DESS CMFA
HARCOUR	Laetitia	EHESS	Histoire
HAUCHECORNE	Vanessa	Université de Cergy-Pontoise	DESS CMFA

HAZOUARD	Solène	Université de Cergy-Pontoise	DESS CMFA
HEIB	Elisabeth	Université de Cergy-Pontoise	DESS CMFA
HELLERFORT	Heinz Michael	Université de Cergy-Pontoise	DESS CMFA
HOEDTS	Hetty	Université Paris I	Droit
JAHAN	Cécile	Université Marc Bloch	Sociolinguistique
JARRY	Nicolas	Université de Paris X	Economie
JÖRGENS	Frédéric	Institut Européen de Florence	Sciences sociales et politiques
JULIEN	Elise	Université de Paris I / FU Berlin	Histoire
JUNG	Denis	UPMF Grenoble 2	Histoire
KOSE	Aylin	Université de Cergy-Pontoise	DESS CMFA
KUSCHE	Isabel	Universität Bielefeld	Sociologie
LACAINÉ	Yvan	Université de Cergy-Pontoise	DESS CMFA
LE MASNE DE CHERMONT	Loic	Université de Cergy-Pontoise	DESS TJS
LE MOAL	Pierre Louis	Université de Cergy-Pontoise	DESS CMFA
LEFEBVRE	Mélanie	Université de Cergy-Pontoise	DESS TJS
LELEU	Jean-Luc	Université de Caen	Histoire
LENSING	Eva	Ens-Lsh	Allemand
LEPERS	Julie	Université de Cergy-Pontoise	DESS CMFA
LEVRAY	Grégory	Paris 1	Economie
LOCHKIAN	Sévane	Université de Cergy-Pontoise	DESS CMFA
MAÏLANDER KOSLOV	Elissa	EHESS	Civilisation et histoire
MARTIN	Cécile	Université de Cergy-Pontoise	DESS TJS
MATRINGE	Eve	Université de Strasbourg III	Droit
MERSCH	Christian	Universität Bielefeld	Sociologie
MILLER	Roswitha	Université de Cergy-Pontoise	DESS TJS
PAQUEZ	Anne-Sophie	IEP de Paris	Science politique
PERON	Gaëlle	Paris I	Relations internationales et action à l'étranger
PERONNE	Marie-Laure	Université de Cergy-Pontoise	UFR Histoire, lettres et sciences humaines
PIC	Muriel	EHESS	Littérature
QUEVA	Christophe	Université de Bordeaux 3	Géographie
RABAULT-FEUERHAHN	Pascale	Université d'Aix Marseille 1	Etudes germaniques
RAINHO	Sonia	Université de Cergy-Pontoise	DESS TJS
RENAUDOT	Myriam	Lyon 2 (ENS-LSH)	Etudes germaniques
RIGONI	Isabelle	Paris 8	Science politique
RÖDDER	Simone	Universität Bielefeld	Wissenschafts- und technikforschung
ROL	Cécile	Université de Caen	Sociologie, sociologie politique
ROMAND	David	Université de Paris 7	Epistémologie/Histoire des sciences
ROMANELLO	Francesco	EHESS	Droit
SANZE	Paul	Université de Cergy-Pontoise	DESS LCI
SCHLAGDENHAUFFEN-MAIKA	Régis	UMB(Strsbg.2)/HU (Berlin)	Sociologie
SCHLAGER	Claudia	Universität Tübingen	Kulturwiss.
SCHMIDT	Elisabeth	Université de Paris 3	Etudes germaniques
SCHMITTER	Marion	Université de Cergy-Pontoise	DESS TJS
SCHOTT	Stéphane	Université Lyon 2	Droit public
SEGUR	Céline	Université de Metz	Sciences de l'information et de la communication
SOHN	Maïténa	Université de Paris 1	Archéologie / Anthropologie
STRICKMANN	Martin	MSH / Paris IV	Histoire
SULLERot	Vincent	EHESS	Etudes germaniques
TALEB	Laïla	Université de Cergy-Pontoise	DESS LCI
TAM	Andrea	Université Strasbourg 2	Etudes germaniques
TESSIER	Elisabeth	Université de Cergy-Pontoise	DESS LCI
THEOFILAKIS	Fabien	Université de Paris X	Histoire
THIERS-VIDAL	Léo	ENS-LSH, Lyon	Sociologie
TORNER	Katrin	Université de Cergy-Pontoise	DESS CMFA
VELIN	Camille	Université de Cergy-Pontoise	DESS TJS
VILAIN	Yoan	Université de Paris I	Droit

VINCENT	Jean-Louis	Université de Cergy-Pontoise	DESS CMFA
VOGEL	Dominique	Université de Paris 3	Etudes germaniques
VOIROL	Olivier	Université Lausanne/ EHESS	Sciences sociales
WELLMANN	Janina	EHESS	Histoire
WIESENER	Albrecht	Universität Hannover	Histoire
YAVUZ	Perin Emel	EHESS	Sciences du langage

Annexe 10
Bourses : éléments chiffrés

Tableau 1 : Nombre et répartition des candidatures aux bourses CIERA, 2001-2004

	juin 2001	janvier 2002	juin 2002	janvier 2003	juin 2003	janvier 2004	juin 2004
Doctorants	12	22	28	15	31	28	23
Mobilité doctorants			8	13	11	9	15
Post-doctorants	3	5	10	6	9	6	8
Stage			2	1	4	4	11
Hors catégorie (DEA)	2	0	9	1	1	0	0
Total	17	27	57	36	56	47	57

Tableau 2 : Durées des bourses octroyées (en nombre de mois, sessions de 2004)

	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois	6 mois	Total
Doctorants	1		4	3		5	5
Mobilité doctorants	8	4	2				14
Post-doctorants			1	2		1	13
Stage	2	2	1				4
Total	11	6	8	5		6	36

Tableau 3 : Nombre et répartition des attributions de bourses CIERA, 2001-2003

	juin 2001	janvier 2002	juin 2002	janvier 2003	juin 2003	janvier 2004	juin 2004	Total
Doctorants	5	7	8	6	7	8*	5*	46
Mobilité doctorants	1	3	4	7	5	3	11	34
Post-doctorants	1	1	2	2	1	1	3*	11
Stage			0	1	1	2	3	7
Total	7	11	14	16	14	14	22	98

* En janvier 2004, une candidate bénéficiaire d'une bourse doctorale de 6 mois y a renoncé. En juin, une candidate bénéficiaire d'une bourse doctorale de 4 mois y a renoncé ; la commission a décidé d'attribuer à la place 3 mois de bourse post-doctorale à une autre candidate.

Tableau 4 : Bourses attribuées/année d'inscription en thèse au moment de la demande (NB : statistique depuis juin 2002 pour les bourses doctorales complètes seulement ; aides à mobilité par définition au cours des 3 premières années de thèse dans le cadre d'une allocation)

	1ère année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	Total
juin 2001	2	2	2	0	0	6
janvier 2002	6	0	4	0	0	10
juin 2002	1	1	5	1	0	8
janvier 2003	1	1	1	2	1	6
juin 2003	0	2	2	2	1	7
janvier 2004	1	2	1	3	1	8
juin 2004	2	2	0	1	0	5
Total	11	12	15	9	3	52

Tableau 5 : Age atteint dans l'année de la demande par les bénéficiaires de bourses doctorales (complètes et mobilités)

	- 25 ans	25-29 ans	30-34 ans	35 ans et +
juin 2001	0	4	2	0
janvier 2002	0	7	2	0
juin 2002	0	9	3	0
janvier 2003	1	7	4	0
juin 2003	0	10	1	1
janvier 2004	0	8	3	0
juin 2004	1	14	2	0
Total	2	59	12	1

Tableau 6: Répartition des candidatures et des bourses attribuées par disciplines (hors bourses de stages)

Discipline	Candidats 2004	Accordées 2004
Droit	10	5
Sciences économiques	5	2
Science politique	5	3
Germanistique	11	2
Littérature/Linguistique non germanistes	5	1
Philosophie	12	2
Histoire et histoire de l'art	26	9
Géographie	4	2
Musicologie	1	1
Psychologie	1	0
Sociologie	6	3
Sciences de l'éducation	1	1
Sciences de l'info. et comm.	2	0
Total	89	31

Tableau 7 : Répartition des candidatures par établissement (toutes bourses confondues, établissements d'inscription ou de soutenance de thèse pour les bourses post-doctorales)

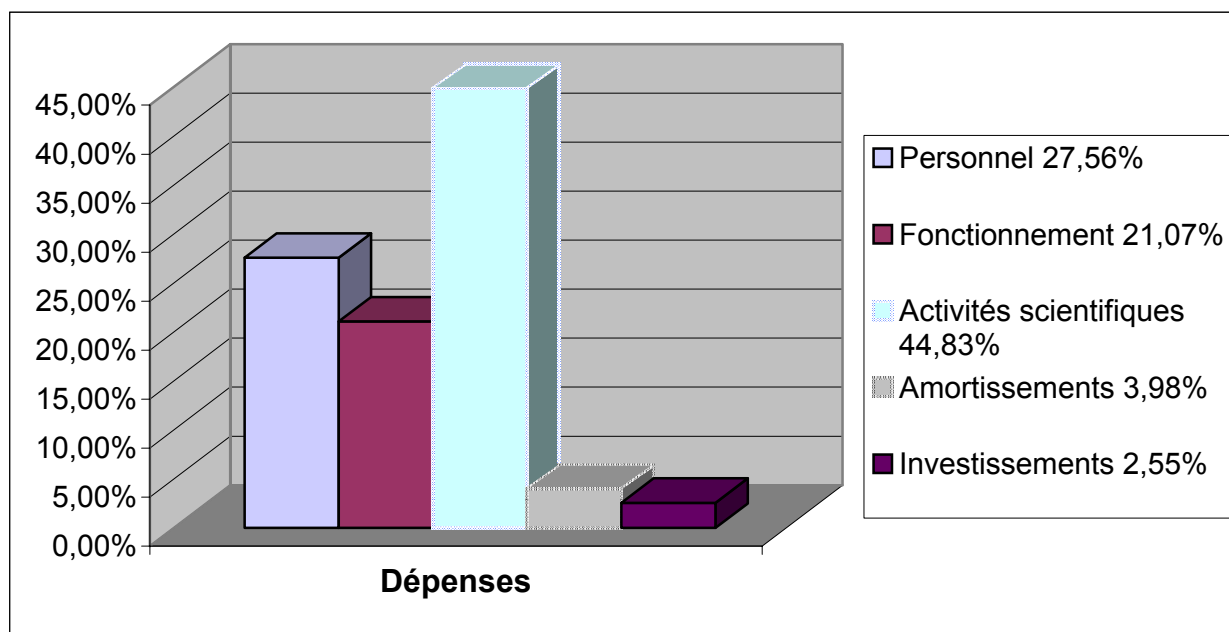
Etablissement	Candidats 2004	Accordées 2004
Paris I	22	11
Paris III	3	0
Paris IV	11	2
Paris V	1	1
Paris VII	2	1
Paris VIII	6	1
Paris X	3	3
Paris XII	1	0
EHESS	15	5
IUP Sceaux	1	0
Total Paris	69	26
Aix Marseille 1	4	1
Bordeaux 3	2	1
Besançon	1	0
Caen	1	1
Clermont-Ferrand	1	0
Franche-Comté	1	0
Lille 2	1	0
Lille 3	1	0
Lorient	1	0
Lyon 2	2	1
Metz	2	1
Mulhouse	1	0
Nantes	1	0
Orléans	2	0
Perpignan	1	1
Rennes 2	1	0
Rouen	1	0
Strasbourg 2	6	3
Strasbourg 3	1	0
Toulouse 1	1	0
Toulouse 2	1	0
Tours	2	2
ENS-LSH Lyon	1	0
Total Province	35	11
Total	104	37

Tableau 8 : Attribution de bourses et remises de rapports par session

	juin 2001	janvier 2002	juin 2002	janvier 2003	juin 2003	janvier 2004	Total
Rapports remis	6	7	9	13	13	9	57
Nombre de bourses attribuées	7	11	14	16	14	13	75

Annexe 11
Répartition des dépenses directes 2004 selon le mode analytique

Tableau 1 : Répartition des grands postes de dépenses (année 2004)



	Répartition analytique	
	Montant	en % du total des dépenses
Personnel	123 514,20 €	27,56%
Fonctionnement	94 427,12 €	21,07%
Activités scientifiques	200 928,10 €	44,83%
Amortissements	17 831,17 €	3,98%
<i>sous total fonctionnement</i>	436 700,59 €	
Investissements	11 449,62 €	2,55%
Total	448 150,21 €	100%

Personnel (Comptes 631, 633, 64 et 621) : Comptes de charges afférentes au personnel (traitements, charges sociales et mise à disposition)

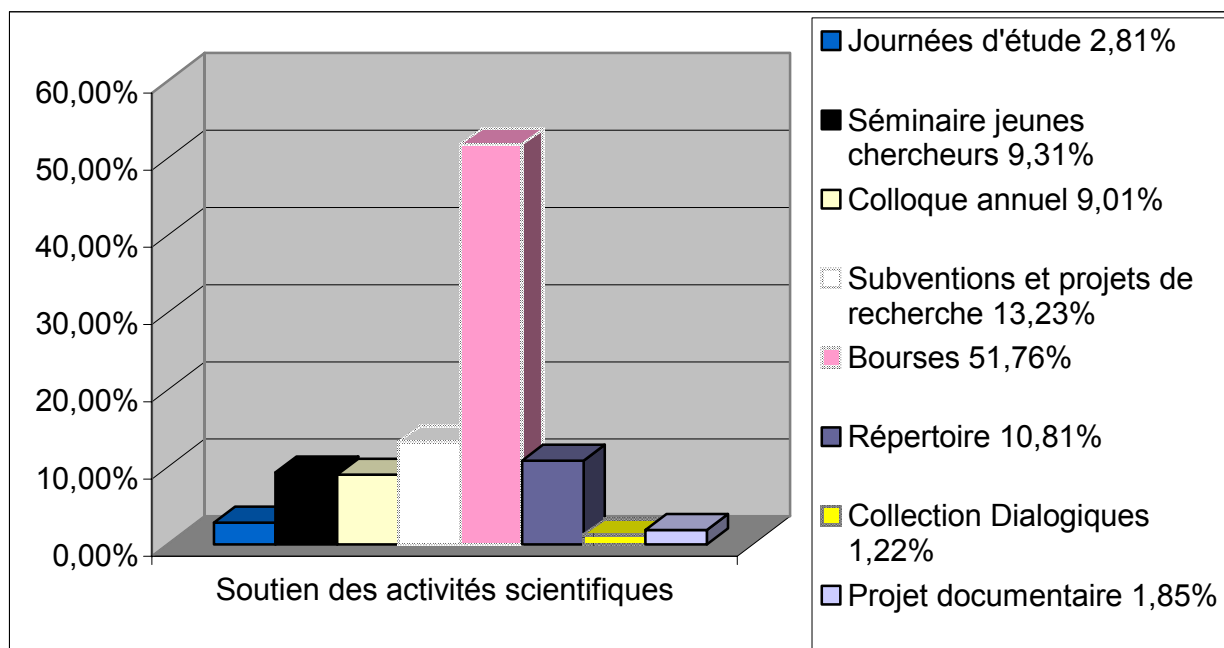
Fonctionnement (Comptes 60 ; 612 ; 613 ; 614 ; 615 ; 616 ; 618 ; 623 ; 624 ; 625 ; 626 ; 627 ; 628 ; 635) documentation, missions et transport liés au fonctionnement du CIERA ...

Activités scientifiques (Comptes 617 ; 618 ; 623 ; 622 ; 624 ; 625 ; 627 ; 65 ; 67) charges directement liées aux journées d'étude, colloques, projet documentaire, collection Dialogiques, répertoire de la recherche, bourses, programmes de formation recherche et subventions ...

Amortissements (Compte 68)

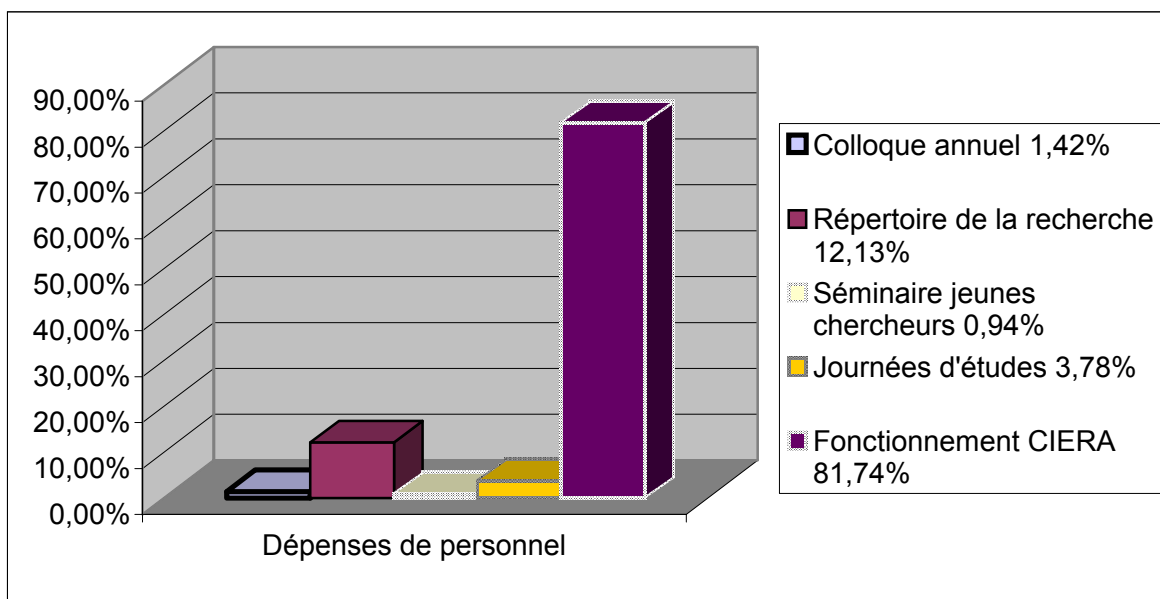
Investissements (Comptes 20 ; 21)

Tableau 2 : Répartition des dépenses liées au soutien des activités scientifiques (année 2004)



	Activités scientifiques	
	Montant	en % du total des dépenses
Journées d'étude	5 641,16 €	2,81%
Séminaire jeunes chercheurs	18 699,81 €	9,31%
Colloque annuel	18 109,26 €	9,01%
Subventions et projets de recherche	26 581,62 €	13,23%
Bourses	104 005,00 €	51,76%
Répertoire	21 728,38 €	10,81%
Collection Dialogiques	2 452,56 €	1,22%
Projet documentaire	3 710,31 €	1,85%
Total	200 928,10 €	100,00%

Tableau 3 : Répartition des dépenses de personnel (année 2004)



Activités	Personnel	
	Montant	En %du total des dépenses
Colloque annuel	1 754,44 €	1,42%
Répertoire de la recherche	14 978,65 €	12,13%
Séminaire jeunes chercheurs	1 156,22 €	0,94%
Journées d'études	4 668,92 €	3,78%
Fonctionnement CIERA	100 955,97 €	81,74%
Total des charges de personnel	123 514,20 €	100%